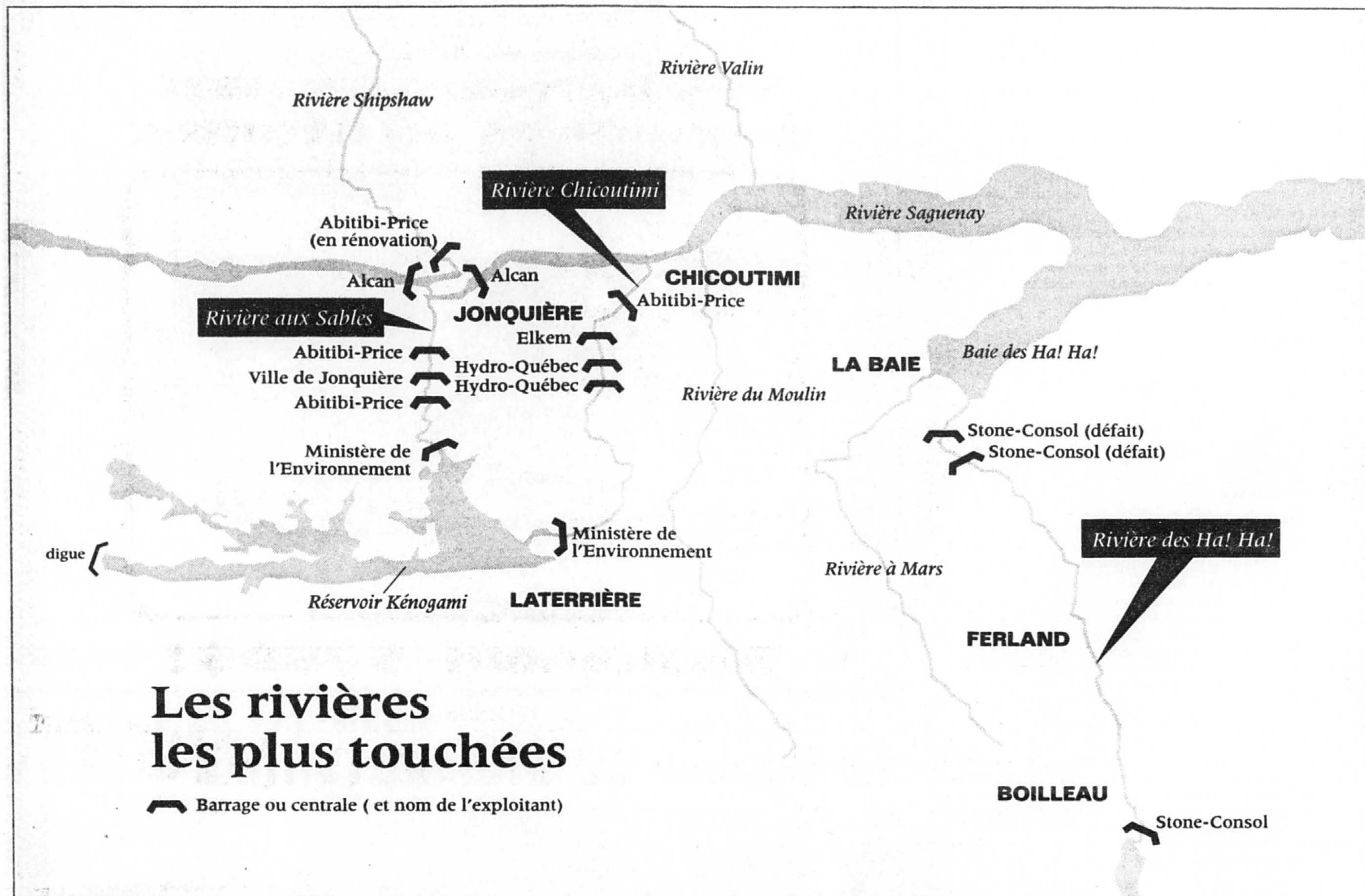


ÉDITORIAL / OPINIONS



Les rivières les plus touchées

— Barrage ou centrale (et nom de l'exploitant)

Infographie La Presse

Les rivières sans barrages ont causé moins de dommages



André Noël

CHICOUTIMI

Magella Morin, un entrepreneur, s'est construit sur les berges de la rivière Valin, qui se jette dans le Saguenay à un kilomètre de Chicoutimi. Le week-end dernier, tranquillement assis dans son salon, M. Morin a regardé la télévision, comme des millions de Québécois, et vu avec stupéfaction les scènes de dévastation dans les vallées de rivières voisines, qui coulent juste à côté de chez lui. À plusieurs endroits, les rives de la Chicoutimi, de la rivière aux Sables et de la rivière des Ha! Ha! se sont affaissées, et les maisons, effondrées.

La Valin est elle aussi sortie de son lit pendant les grandes précipitations des 19 et 20 juillet. Mais elle n'a fait aucun dégât, hormis à un petit chalet en amont, dangereusement près de l'eau. Pourtant, la Valin est une aussi grosse rivière que la Chicoutimi et dévale des montagnes aussi hautes.

Il est vrai que les monts Valin, sur la rive nord du Saguenay, ont reçu un peu moins de pluie que le bassin hydrographique du réservoir Kénogami, sur la rive sud. Au plus fort de la crue, le réservoir Kénogami se déversait au rythme de 1200 mètres cubes par seconde dans la rivière Chicoutimi, qui traverse la ville du même nom, et 600 dans la rivière aux Sables, qui traverse Jonquière, soit dix fois plus que la normale. Les monts Valin, eux, se trouvaient juste en bordure de l'épicentre du déluge.

Mais un autre phénomène explique la différence de comportement de la Valin, croit M. Morin : aucun barrage n'entrave son cours. « Le ministère de l'Environnement peut bien dire ce qu'il veut, ajoute-t-il, les faits sont têtus : les rivières où il y a le plus de barrages sont celles où il y a le plus de dommages. »

Sur le même versant que la Valin, la rivière Shipshaw s'est dan-

gereusement gonflée et a arraché des routes, indique Gaétan Fortin, du ministère des Ressources naturelles. Or, la Shipshaw est jalonnée de barrages de la compagnie Abitibi-Price. Toujours sur le même versant, la petite rivière du Caribou, encore naturelle, n'a pas abîmé les maisons riveraines.

Sur le versant sud du Saguenay, la rivière du Moulin est aussi sortie de son lit, mais en faisant beaucoup moins de dommages que les autres : seul un petit barrage entrave son cours. Elle a la même trajectoire, la même longueur, un plus petit débit et reçu les mêmes précipitations que la rivière voisine des Ha! Ha!, qui a emporté plus de 50 maisons quand une digue s'est rompue dans le réservoir de tête. Un autre facteur joue en faveur de la rivière du Moulin : beaucoup moins de maisons ont été construites en zone inondable que dans les autres vallées.

La rivière à Mars, juste à côté, est un cas mitoyen. Ses berges ont été aménagées et elle compte un vieux barrage : il y a eu des dégâts, moins importants cependant que sur la Ha! Ha!, plus aménagée. Plus à l'est, la rivière Éternité, une rivière à saumons, coule librement. Elle traverse le village de Rivière-Éter-

nit : celui-ci a été relativement épargné par le déluge. Encore plus à l'est, le village d'Anse Saint-Jean a été dévasté. Selon la carte hydrographique d'Hydro-Québec, la rivière Saint-Jean est obstruée par un barrage privé.

« Une rivière conservée à l'état naturel est capable d'absorber une crue exceptionnelle, dit Magella Morin, en montrant les arbres qui plongent leurs racines sur les berges détrempées de la Valin. Quand il y a un barrage, les grosses eaux se cherchent un autre chemin. Et c'est là que ça devient catastrophique. »

L'exemple des Ha! Ha!

C'est exactement ce qui s'est produit sur la rivière des Ha! Ha!, qui se jette à La Baie après un parcours d'une cinquantaine de kilomètres. La papetière Stone-Consol possède les droits hydrauliques de la rivière, qui alimente son usine de La Baie depuis le début du siècle. La porte-parole de la compagnie, Denise Dallaire, affirme que la Stone n'est pour rien dans le drame qui a affligé le quartier de Grande-Baie, de loin le plus affecté de la région.

Une multitude de témoins se posent néanmoins des questions. Se-

lon eux, la Stone a conservé le niveau du réservoir des Ha! Ha! beaucoup trop haut, avant les grandes précipitations. Des résidents de Boilleau, un village situé sous le réservoir, disent qu'ils ont demandé avec insistance de baisser le niveau du réservoir, bien avant le 19 juillet. Des ouvriers de la Stone affirment que la compagnie gardait le maximum d'eau dans son réservoir pour limiter le débit de la rivière et pouvoir rénover plus facilement deux ouvrages en aval.

Les plages du réservoir étaient inondées, ce qui ne faisait pas l'affaire d'un centre de villégiature. Monique Otis, directrice du domaine des Ha! Ha!, s'est plainte que la compagnie nuisait à son commerce et refusait d'ouvrir les vannes. Même des ingénieurs auraient donné des avertissements, selon d'autres témoins. Il y a quelques mois, la compagnie avait fait faire une étude sur « l'intumescence » (gonflement) de la rivière Ha! Ha! par une firme de consultants de la région.

Jean Vallée, professeur de géotechnique à l'Université du Québec à Chicoutimi, a visité le réservoir des Ha! Ha! après le déluge. Il a constaté que deux des trois vannes du barrage de la Stone étaient fer-

mées. Selon lui, la pression était tellement forte que l'eau s'est cherchée un autre chemin : une digue s'est rompue, ce qui a pu entraîner un « coup d'eau ». Le réservoir, qui a une longueur de huit kilomètres, s'est vidé par une brèche large de 500 pieds et profonde de 45. Ce facteur a vraisemblablement aggravé la crue provoquée par la nature.

Confusion au réservoir Kénogami

La confusion régnait aussi au réservoir Kénogami, à l'origine un lac, qui surplombe les villes de Chicoutimi et de Jonquière. Le lac a été transformé en réservoir sous les pressions des papétières dès le début du siècle. Le niveau naturel a été gonflé d'une vingtaine de pieds. Des fermes et un village ont été inondés dans les années 20 : les cultivateurs se sont révoltés, et l'armée a dû intervenir.

Toutes les issues du lac ont été bloquées, afin que le réservoir se déverse seulement dans deux rivières, avec plus de force : la rivière aux Sables et la rivière Chicoutimi. En 1930, la Commission des eaux courantes du Québec affirmait dans un rapport que toute cette opération — l'aménagement et l'endiguement du bassin du Kénogami — était « loin d'être positive et est sujette à des erreurs presque inévitables ».

Russel Bouchard, un historien qui a écrit une trentaine de livres sur le Saguenay, affirme que ces prévisions pessimistes se sont réalisées quelques fois, et avec fracas ces 19 et 20 juillet. Selon lui, la multiplication des barrages et des digues sur les tributaires du Saguenay « a mis en place tous les éléments requis pour une catastrophe, et on l'a eue en pleine face. »

Le ministère de l'Environnement, qui gère les barrages du réservoir Kénogami, a été pris de cours par l'abondance des pluies. Il a dépêché des ouvriers qualifiés sur les lieux et fait ouvrir les vannes. Il a agi du mieux qu'il pouvait dans les circonstances. Mais, selon les experts rencontrés dans la région — et notamment chez Alcan — il n'y a aucun doute qu'il faudra réviser la gestion des barrages. « Le facteur humain a joué, dit Dominique Bouchard, directeur du réseau hydraulique d'Alcan. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il faudra revoir bien des choses. »

Ce qu'on appelle l'« Act of God » explique une bonne partie de l'imprévisible désastre qui s'est abattu sur le Saguenay. Mais plusieurs croient que c'est aussi un cas où Dieu s'est fait tordre le bras par les hommes.

Les barrages

La construction de barrages ne date pas d'hier au Saguenay et au Lac-Saint-Jean. En 1910, la compagnie Price construit la première grande centrale hydro-électrique sur la rivière aux Sables, à Jonquière.

Dans le passé, il y a eu plusieurs précipitations exceptionnelles. Sir William Price est mort le 2 octobre 1924, emporté par une crue soudaine de la rivière aux Sables. Son corps, enterré à côté de l'usine Abitibi-Price, à Jonquière, a failli être emporté de nouveau le week-end dernier! Voici comment se répartissent les principaux barrages au Saguenay.

Des barrages du réservoir Kénogami sont gérés par le ministère de l'Environnement du Québec en tenant compte des riverains du réservoir et des besoins des compagnies en aval. Le réservoir se déverse dans deux rivières, qui se jettent dans le Saguenay :

■ La rivière aux Sables traverse Jonquière. Abitibi-Price exploite deux barrages et deux centrales; elle puise aussi son eau dans un bassin aménagé dans la rivière pour fabriquer du papier à son usine de Kénogami. La cartonnerie Cascade prend aussi de l'eau. La ville de Jonquière venait de rénover une centrale hydro-électrique au coût de 6,5 millions. Les centrales ont toutes été inondées pendant le déluge. Pertes totales. Une cinquantaine de maisons ont été endommagées.

■ La rivière Chicoutimi traverse Laterrière et Chicoutimi. Hydro-Québec exploite deux barrages hydro-électrique. La compagnie Elkem Métal a aussi un barrage et Abitibi-Price a une centrale. Alcan a une prise d'eau dans la rivière pour alimenter son usine d'alumine. Les centrales ont été inondées, ainsi que des dizaines de maisons et le vieux centre de Chicoutimi (des maisons historiques, comme la maison Robin, ont disparu).

Par ailleurs, la compagnie Stone Consol détient des droits sur la rivière Ha! Ha!, qui traverse La Baie, vers l'est. Cinquante kilomètres plus au sud, la compagnie a aménagé un réservoir qui s'est vidé pendant le déluge après la rupture d'une digue. Deux vieux barrages ont été détruits, ainsi qu'une centaine de maisons et de commerces à l'embouchure. La Stone puise son eau dans la rivière pour faire du papier.

Abitibi Price a plusieurs barrages sur la rivière Shipshaw, sur le versant nord du Saguenay. Des routes ont été arrachées. Au total, la compagnie a une capacité de 145 mégawatts dans la région, dont 132 sur la Shipshaw. Alcan exploite des barrages sur la rivière Péribonka et dans le Saguenay. Elle utilise le lac Saint-Jean comme réservoir. Celui-ci draine un territoire plus grand que le Nouveau-Brunswick. Alcan a ouvert les vannes de presque tous ses barrages pendant le déluge. Très peu de dommages.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Act of God et « trêve de Dieu »

Une semaine après le déluge qui a inondé plusieurs régions de l'est du Québec, personne n'est encore en mesure d'évaluer avec précision toute l'ampleur des dégâts. Mais, tout le monde a pu, par contre, observer l'extraordinaire raz-de-marée de solidarité qui, depuis, continue de déferler un peu partout.

Le plus distrayant des observateurs aura aussi été frappé par la remarquable unanimité qui s'est instantanément faite sur la seule préoccupation importante à l'heure actuelle : redonner confiance, espoir et sécurité à ces milliers de victimes d'une catastrophe sans précédent dans l'histoire du Québec.



Pierre Gravel

Face à ce défi à court terme, pas de place pour les querelles de clochers, les rivalités entre gouvernements ou les ambitions personnelles. Pas de temps à perdre avec des problèmes qui, hier, faisaient les manchettes mais qui paraissent aujourd'hui un brin dérisoires devant la gravité de ce drame collectif. À croire que, par un mystérieux dessein, cet Act of God aura aussi été, au-delà de sa dimension tragique, le prétexte à une « trêve de Dieu » dont tout le monde avait le plus grand besoin.

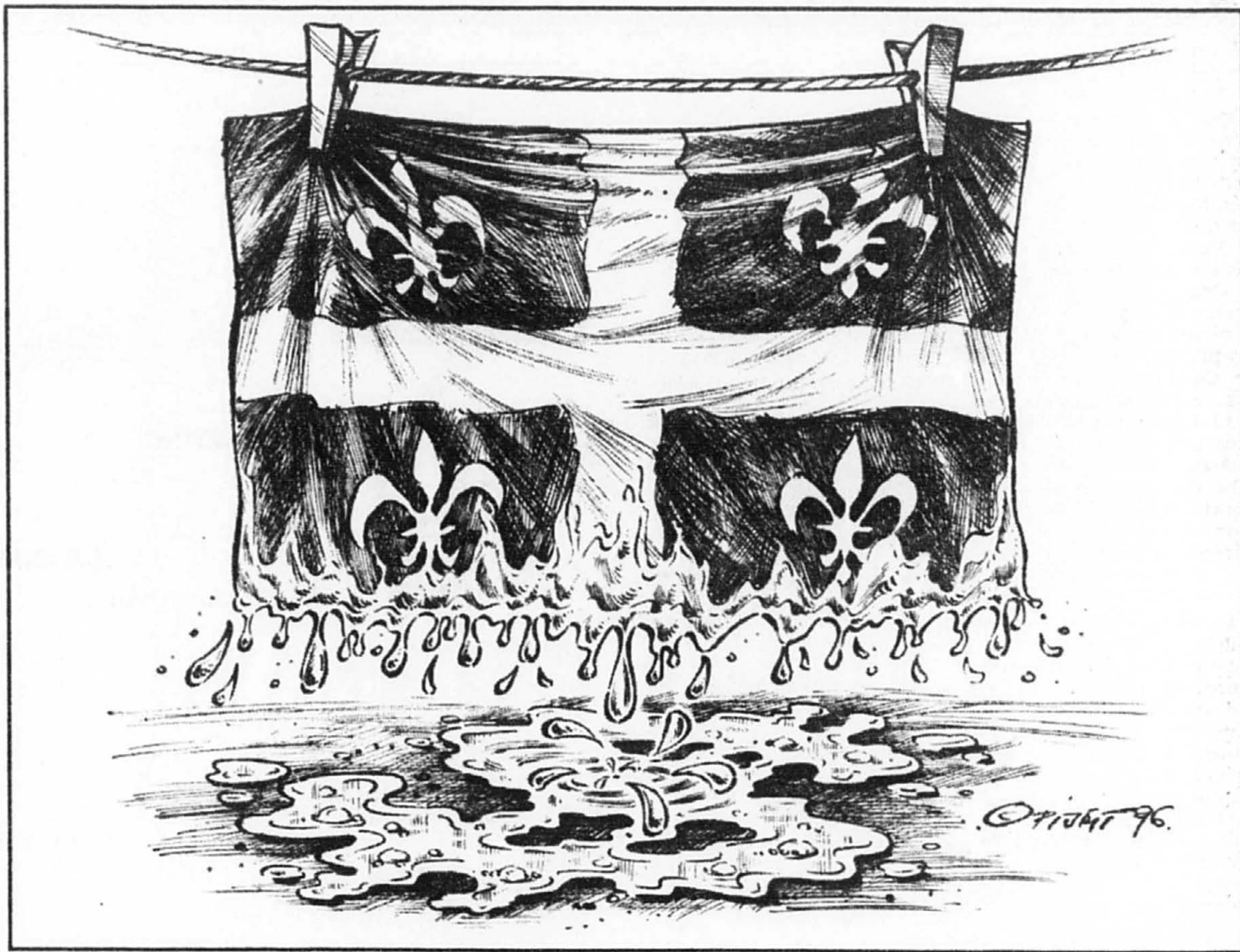
Cette « trêve de Dieu » qui, au Moyen-Âge, obligeait les armées ennemies à suspendre les hostilités pendant l'Avent et le Carême, a été d'abord perceptible sur le plan politique. On en a ressenti les premiers effets dès les débuts de la crise quand les premiers ministres Chrétien et Bouchard ont donné le ton en affichant bien clairement leur volonté d'oublier momentanément leurs divergences. Et leur détermination à tout mettre en oeuvre, ensemble, pour organiser les secours et rassurer la population.

On aura observé que, depuis, leur exemple a été suivi par tous les ministres qui ont eu à intervenir dans ce dossier et dont pas un n'a cédé, jusqu'à maintenant, à la tentation amoquée au cours des derniers mois. Certes les problèmes reliés au comportement de quelques têtes folles en Somalie et en Bosnie ou au scandale du sang contaminé restent entiers. Mais l'efficacité et la rapidité de l'intervention militaire ainsi que l'impressionnante capacité de mobilisation de la Croix-Rouge auront mieux fait que n'importe quelle campagne d'information pour rappeler que ces organisations sont essentielles et beaucoup plus grandes que les erreurs qu'on peut leur reprocher.

Il faut aussi souligner la retenue dont a fait preuve le chef réformiste Preston Manning. Ce dernier, en refusant de s'associer à leurs propos fielleux, a, lui aussi, donné une belle leçon de noblesse aux quelques rares red necks qui, au Canada anglais, ont subi une sérieuse crise d'urticaire en réalisant qu'une partie de leurs impôts profitera à ces « damnés séparatistes » du Saguenay.

Cette bienheureuse trêve aura aussi permis de remettre dans sa juste perspective le rôle de grandes institutions, comme l'armée et la Croix-Rouge, dont l'image a été gravement amoquée au cours des derniers mois. Certes les problèmes reliés au comportement de quelques têtes folles en Somalie et en Bosnie ou au scandale du sang contaminé restent entiers. Mais l'efficacité et la rapidité de l'intervention militaire ainsi que l'impressionnante capacité de mobilisation de la Croix-Rouge auront mieux fait que n'importe quelle campagne d'information pour rappeler que ces organisations sont essentielles et beaucoup plus grandes que les erreurs qu'on peut leur reprocher.

Le désastre qu'on vient de vivre et les innombrables gestes de touchante générosité auxquels il a donné lieu auront sûrement des effets positifs à long terme. Lorsque les rivières auront regagné leur lit et les sinistrés leur maison et quand les plaies seront cicatrisées, les bonnes vieilles querelles referont surface. Mais on se souviendra longtemps que, devant l'adversité, des hommes et des femmes de partout se sont un jour serrés les coudes au-delà de leurs intérêts égoïstes. Et qu'ils ont découvert, là, l'énervante puissance de la solidarité. Tous ceux qui, à leur manière et où qu'ils soient, auront, un jour, su s'émouvoir devant la détresse des autres ne seront plus jamais les mêmes. Et c'est tant mieux. Ils seront les véritables bénéficiaires de cette « trêve de Dieu ».



COLLABORATION SPÉCIALE

LA PRESSE ET VOUS

Le square La Presse, dans le Vieux

Vous habitez Montréal, la banlieue ou une autre région du Québec. Vous êtes un habitué du Vieux-Montréal, un visiteur occasionnel, un touriste étranger. Le Vieux-Montréal fait partie de votre routine ou de votre itinéraire de visite.

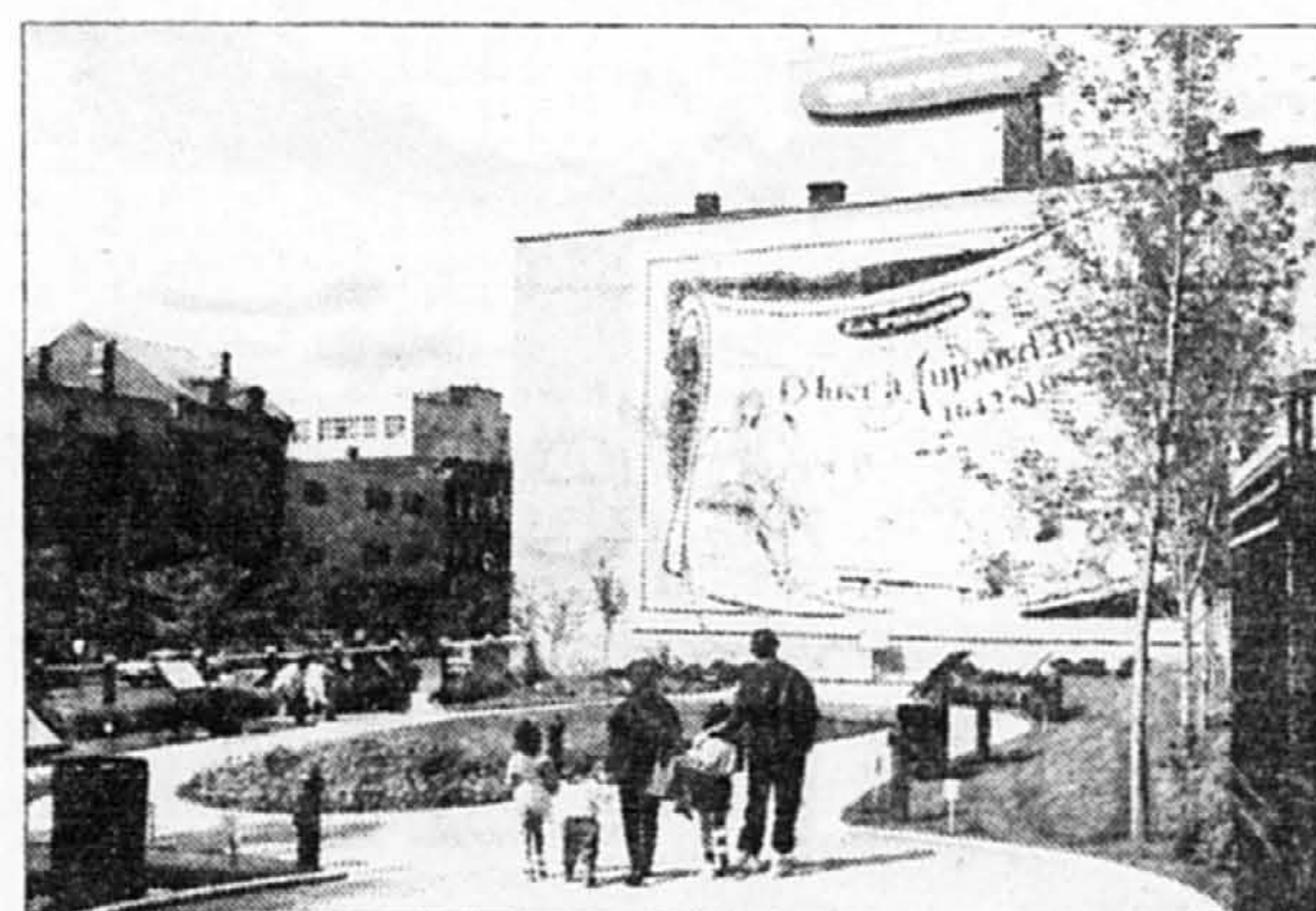
Curieusement, même si des centaines de milliers de personnes circulent dans le Vieux-Montréal chaque année, plus particulièrement en période estivale, peu de gens connaissent les richesses architecturales, culturelles, économiques que renferme ce magnifique quartier historique de la métropole.

Cet été, La Presse, en collaboration avec les organismes de développement et de promotion du Vieux-Montréal, a décidé d'ouvrir et de consacrer son square, situé à l'angle des rues Saint-Antoine et de la Côte de la Place d'Armes, à la découverte du Vieux-Montréal.

Cet emplacement, qui n'était jusqu'à il y a à peine quatre ans qu'un laid parking, donnant une image de délabrement peu agréable à l'oeil, a vu le jour en 1992, à l'occasion du 350^e anniversaire de fondation de Montréal. Le square La Presse est significatif de l'attachement de notre journal à Montréal puisque ce lieu compte aujourd'hui l'un des plus jolis parcs de la ville, situé à l'une des entrées les plus importantes du Vieux-Montréal. Ouvert tous les jours de la semaine et le week-end jusqu'à 20 heures, ce parc est accessible gratuitement à tous.

Jusqu'ici, les présentoirs exposés dans le square ont servi à rappeler des événements dont La Presse a été le témoin. Cette année, souscrivant au souhait des autorités municipales et aux organismes parapublics du Vieux-Montréal, La Presse a décidé de consacrer ses présentoirs à mieux faire connaître le Vieux-Montréal comme les diverses dimensions de ce quartier.

Plusieurs raisons ont motivé la décision de notre journal de s'impliquer. Institution plus que centenaire, La Presse est née dans ce quartier et ne l'a jamais quitté. Elle y est profondément attachée. Il était donc tout à fait approprié qu'elle contribue, par ce square, à présenter aux Montréalais eux-



mêmes comme aux touristes les beautés de ce quartier unique de la ville.

Et ce faisant, La Presse poursuit ainsi, à titre de citoyen corporatif contribuant à l'économie montréalaise avec plus de 900 emplois directs, un de ses plus importants objectifs, celui de se tenir engagée dans sa communauté, dans sa ville, dans sa métropole.

À l'heure où la notion de partenariat entre le privé et le public prend une nouvelle importance, La Presse est heureuse d'avoir pu s'associer à la Ville de Montréal et aux organismes de sensibilisation du Vieux-Montréal pour y présenter un éventail des richesses historiques, culturelles et touristiques que recèle cette partie de la ville.

En visitant les présentoirs du square La Presse, vous y découvrirez en même temps un véritable guide pour vous aider à séjourner, l'espace de quelques heures ou de quelques jours, dans le Vieux-Montréal.

Bienvenue dans ce quartier à nul autre pareil. Belle visite dans le Vieux-Montréal.

Claude MASSON
Éditeur adjoint

Opinions

Deux modestes observations sur le Québec

BRIAN DICKSON

Le texte qui suit sont des extraits des notes d'une allocution prononcée récemment par Brian Dickson, juge en chef de la Cour suprême du Canada à la retraite, devant l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, Grand Prieuré du Canada, à Winnipeg.

À chaque fois que j'entends le premier ministre (Lucien) Bouchard menacer de tenir encore une fois un référendum sur la souveraineté, j'ai un pincement au coeur. Même si nous gagnons ce pari-là — et je m'attends bien à ce que nous le gagnions advenant que nous nous retrouvions dans cette situation — beaucoup trop de temps et d'énergie, habituellement consacrés à des tâches productives et importantes, auront été utilisés simplement pour que le Canada reste ce qu'il est.

Alors, qu'est-ce que les Canadiens de bonne foi et dévoués à leur pays peuvent faire en ces temps troublés ?

Je garde à l'esprit qu'à titre d'ancien membre de la Cour de dernière instance au pays, je ne dois pas m'aventurer trop loin sur un terrain qui appartient en fait à des leaders politiques élus et responsables. Compte tenu de cette réserve, permettez-moi de vous faire part de deux modestes observations.

Je crois d'abord que la meilleure stratégie pour gagner le prochain référendum est d'entreprendre dès maintenant et au cours des prochains mois des démarches positives pour persuader les Québécois qu'un changement est possible dans le cadre de la fédération.

Les changements recherchés

n'ont pas nécessairement besoin de prendre la forme de modifications constitutionnelles.

Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé dans son discours du Trône de février 1996 qu'il n'utiliserait pas son pouvoir de dépenser pour créer de nouveaux programmes cofinancés dans des domaines de compétence exclusivement provinciale sans le consentement de la majorité des provinces. Ce changement positif a été mis en oeuvre sans aucune modification constitutionnelle formelle.

Mais parmi ces changements certains nécessiteront éventuellement une forme quelconque d'enchâssement constitutionnel. C'est le cas notamment de la reconnaissance du caractère unique du Québec au sein

du Canada, pour utiliser des mots qui sont compris par les Québécois et les autres Canadiens et acceptables à leurs yeux.

Je sais que cette question demeure un sujet quelque peu controversé dans l'Ouest canadien. Mais permettez-moi de dire tout de go que je suis très à l'aise avec ce concept. En fait les tribunaux interprètent déjà la Charte des droits et la Constitution en tenant compte du rôle distinctif du Québec dans la protection et la promotion de son caractère francophone. Conséquemment, dans la pratique, l'enchâssement de la reconnaissance formelle du caractère distinct du Québec dans la Constitution ne nous éloignerait pas beaucoup des pratiques actuelles de nos tribunaux.

Ceci m'amène à ma deuxième observation générale : en dépit de nos efforts de renouvellement et de réforme, nous pourrions être confrontés à la nécessité d'un troisième référendum sur la souveraineté. Nous pouvons espérer que le tout se déroule pour le mieux, mais nous devons être prêts si les choses ne se passent pas exactement comme nous l'aurions souhaité. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est important que nous commençons à discuter dès maintenant, avec un esprit ouvert et dans le respect de la démocratie, des règles du jeu à appliquer durant et au lendemain d'une future campagne référendaire.

On a soulevé récemment la ques-

tion de savoir si la primauté du droit devait être respectée dans le cadre des discussions à venir concernant la sécession d'une province. À mon avis, la réponse à cette question est claire. Je crois que tous les Canadiens, peu importe leurs opinions sur la question de l'unité canadienne, ont un intérêt commun pour la préservation et le respect de la primauté du droit et ils s'entendent là-dessus, quel que soit le résultat d'un futur référendum.

Enchâsser la reconnaissance formelle du caractère distinct du Québec dans la Constitution ne nous éloignerait pas beaucoup des pratiques actuelles de nos tribunaux.

son ennemi. Il ne peut y avoir de liberté sans ordre. L'importance de la primauté du droit a d'ailleurs été reconnue par la Cour suprême du Canada à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre d'un renvoi au sujet des droits linguistiques

au Manitoba, où j'ai écrit, au nom d'un tribunal unanime : « L'ordre public est un élément essentiel de la vie civilisée... La primauté du droit traduit une préférence pour la loi et l'ordre au sein d'une collectivité plutôt que pour l'anarchie, la guerre et les luttes constantes. Dans ce sens, la primauté du droit est une philosophie de vie en société qui, dans la tradition occidentale, est liée aux notions démocratiques fondamentales. »

Certains Canadiens ont peut-être oublié ces vérités fondamentales — ou encore en sont-ils venus à les tenir pour acquises — car la primauté du droit est une longue tradition bien ancrée au Canada. Mais nous touchons à cette tradition à notre corps défendant, car nous paierons tous le prix fort si nous nous permettons de discréditer ou d'ignorer la loi et les principes légaux.

Voilà des pensées désolantes alors que nous pourrions célébrer les valeurs que nous avons en partage ainsi que nos réussites. En conclusion, permettez-moi de vous dire que je suis convaincu que, peu importe les défis qui nous attendent, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sauront les relever.

Je suis profondément honoré d'être accueilli dans l'ordre à titre de chevalier Commandeur, et il me tarde de travailler avec vous tous, au cours des prochaines années, à la préservation de l'unité de notre pays bien-aimé, le Canada.

Pays de lacs et de rivières

En partant, l'autre jour, pour Mexico, je me disais que ce n'était pas exactement l'endroit idéal où aller en juillet. Mexico, mégapole hyper-polluée, sujette aux tremblements de terre et à une criminalité grandissante...

En plus, juillet y est un mois de pluies torrentielles.

Au lieu d'aller se fourvoyer (pour des raisons, faut-il dire, surtout professionnelles) dans cette ville où l'on risque d'être violemment arnaqué à deux pas de l'hôtel ou coincé pendant des jours sous les décombres d'un tremblement de terre... n'aurait-on pas pu, me disais-je donc, oublier le travail, et se faire des petites vacances tranquilles et sans histoire, dans le confort et la sécurité ?

Tiens, un exemple : longer le fleuve, traverser le comté de Charlevoix jusqu'à Tadoussac, suivre les beaux fjords du Saguenay jusqu'à La Baie, nichier dans l'agréable ville de Chicoutimi, faire doucement le tour du Lac, revenir par la Mauricie...

Eh bien ! Nous sommes rentrés de Mexico sans une égratignure, personnes et bagages intacts, l'unique objet manquant étant le tube de shampoing que j'ai oublié dans la douche. Je ne m'étais même pas servi de mon imperméable. C'est dire à quel point l'avenir ne peut être prédit.

■ ■ ■

La catastrophe saguenayenne est à deux étages.

Le premier niveau est viscéral : ce que la plupart des victimes ont perdu est leur maison. Or, pour l'immense majorité des gens, la maison est le grand, sinon l'unique investissement d'une vie entière, la sécurité pour l'avenir, la seule valeur d'échange dont on dispose.

Pour presque tout le monde, la maison, à plus forte raison celle qu'on a achetée par amour ou bâtie de ses mains, est un lieu chargé d'émotions intenses. Elle rappelle l'enfance ou cherche, au contraire, à la faire

oublier. Elle identifie la classe sociale, ou cherche au contraire à la nier. Elle expose et trahit ses propriétaires — leurs goûts, leurs obsessions, leurs habitudes, même leur degré de bonheur ou de malheur.

Il y a des maisons où l'on sent, par un désordre tenant plus de la dépression que de la bohème, l'odeur du divorce. Il y a des maisons « de décora-

teur », images arrachées au papier glacé d'un magazine. Il y a des maisons où l'on sent de l'amour dans l'air, des maisons sans bouquin, des maisons où les livres ont été achetés au mètre, d'autres où les livres ont été lus.

La maison reflète des notions diverses de la vie privée : le rural ne verrouille pas sa porte, il s'amène chez le voisin sans téléphoner, et c'est dans la cuisine que tout se passe. L'urbain, au contraire, se protège : sa maison est son havre secret, le minuscule périmètre d'intimité dans la promiscuité de la ville, et le visiteur, loin d'être invité à « faire comme chez lui », restera confiné au salon.

La maison capte, comme une caméra en mouvement perpétuel, tous les sentiments, tous les événements : le premier bébé, la dernière querelle... La maison dit ce que le meilleur album de photos ne pourra jamais dire, et c'est pourquoi elle deviendra, après le décès d'un conjoint adoré, un endroit insoutenable.

Contrairement à ce qu'on dit, la perte d'une maison n'est pas une « perte matérielle ». La compensation aux victimes de la tragédie saguenayenne ne pourra être que partielle : non seulement parce que les pertes réelles excéderont ce que les gouvernements pourront assumer, mais parce que rien ne remplace l'album de photos, les souvenirs



Lysiane
GAGNON

pleur du phénomène, qui accentue l'horreur, de même évidemment que le fait d'avoir été des milliers à côtoyer la noyade et la mort. Et c'est là qu'on arrive au second niveau : la grande vague d'effroi ressentie, même en dehors de la région affectée, devant une catastrophe « naturelle », donc inexpliquée et inexplicable.

Catastrophe « naturelle », déluge, acte divin (*Act of God*), comme disent les assureurs)... Ce sont des mots terribles et démesurés, qui renvoient à la bible et à l'apocalypse, qui nous montrent, nous les humains, pour ce que nous sommes : impuissants. Des poussières.

C'est le même effroi que dégage, en cette fin de siècle hyper-technologisée, l'idée hélas bien réelle du tremblement de terre. Cela arrive, et les sismographes les plus développés, les ingénieurs les plus géniaux, les gouvernements les mieux préparés et les barrages les plus solides, n'y peuvent rien du tout. La terre tremble, les immeubles s'effondrent, les gens meurent — pauvres insectes dans la fourmillière dévastée par un coup de talon.

Parce que les Québécois sont des Occidentaux et que les Occidentaux exigent des réponses à tout et des explications pour tout, et qu'ils ne peuvent tolérer ni la souffrance ni

accrochés aux murs, l'espoir et la confiance.

Bien sûr, les victimes des inondations ne sont pas les premiers à voir leur domicile détruit. Leur désarroi personnel n'est pas plus grand que celui du Montréalais qui a vu sa maison passer au feu ou du citoyen d'Oka qui a vu la sienne vandalisée.

Mais dans ce cas-ci, c'est la dimension, l'am-

l'incertitude, on se débat furieusement pour dénicher les coupables et définir des stratégies de prévention, tout comme on l'a fait, en vain, lors de la tragédie de Poly.

Hélas, Marc Lépine était un épiphénomène incontrôlable, un mystère de l'âme humaine, tout comme la conjonction de facteurs ayant mené à la tragédie du Saguenay est un mystère de la nature. En ce sens, c'est le ministre de l'Environnement David Cliche qui a eu la réaction la plus simple, la plus humble — et la plus intelligente : « On n'y pouvait rien. C'est une chose qui arrive une fois tous les 10 000 ans. »

Certains, stimulés par l'atmosphère apocalyptique de cette fin de siècle, ont identifié le dieu-mauvais : les perturbations climatiques engendrées par la technologie moderne... comme si la planète n'avait été, avant l'Homme, qu'un champ idyllique au climat uniforme.

Reste, quand même, la vieille sagesse humaine. Il faudrait peut-être l'écouter. Dans les régions où le climat est violent — le sud de la France par exemple — personne ne va s'établir sur les jolies rives des rivières et des torrents, sauf les plus pauvres d'entre les pauvres, les gitans notamment, éternels nomades capables de lever le camp au premier indice.

La semaine dernière, j'ai compris pourquoi l'église, dans tous les vieux villages du Québec, avait été bâtie sur un promontoire. Ce que j'interprétais, jusque-là, comme une volonté de domination, n'était peut-être que judicieuse précaution, puisque c'était là, dans l'église, qu'en cas de crue subite, dans ce pays de lacs et de rivières, le village allait trouver refuge... C'est du reste exactement ce qui se passa dans le village de Ferland-et-Boilleau, en cette aube fatidique du 20 juillet 1996.

Opinions

Hydro-Québec: l'ex-PDG s'explique

BENOÎT MICHEL

L'auteur a été président directeur général d'Hydro-Québec durant huit mois. Le 4 juillet, le conseil d'administration le remerciait. Le texte qui suit est une mise au point suite aux événements associés à son départ d'Hydro-Québec.

Les événements récents concernant la direction d'Hydro-Québec nécessitent que je rétablisse les faits. Hydro-Québec est aujourd'hui à un point tournant de son histoire ; je crois qu'il est important que les lecteurs soient informés des actions que j'avais initiées et entendais prendre en tant que président-directeur général pour que l'entreprise bénéficie au maximum du nouveau contexte énergétique.

Les représentants de l'entreprise, pour expliquer la résiliation de mon contrat d'emploi on fait état « d'une cohésion qui s'est avérée difficile à maintenir au cours des derniers mois ». On a aussi fait état de différences d'orientation en ce qui concerne la sous-traitance, la privatisation et la diversification de l'entreprise. Je suis plus qu'étonné de ces commentaires puisque les deux premiers sujets, sous-traitance et privatisation, n'ont jamais fait l'objet de débat au Conseil d'administration de l'entreprise depuis mon arrivée en poste en décembre 1995. Je crois quand même utile de préciser mes vues sur ces trois sujets.

La sous-traitance a fait et continue de faire l'objet de nombreux débats. Mes efforts ont toujours porté vers un partage socialement acceptable entre les travaux effectués par le personnel d'Hydro-Québec et ceux effectués par l'externe. Sur ce sujet, je prends à témoin les syndicats de l'entreprise et les diverses associations de fournisseurs de services.

En ce qui concerne la privatisation de l'entreprise, j'ai soutenu et soutiens toujours, la position officielle présentée par Hydro-Québec dans mon mémoire déposé lors du débat public sur l'énergie. Cette position était de « confirmer le rôle intégré et commercial de producteur, transporteur et distributeur d'électricité au Québec... ». Je suis toujours persuadé qu'il est dans le meilleur intérêt des Québécois qu'Hydro-Québec demeure une compagnie intégrée en raison de la particularité hydroélectrique de son réseau.

Mes vues quant à la diversification de l'entreprise ont toujours été très claires et ceci même avant mon départ en 1993 ; Hydro-Québec est une entreprise en maturité qui, si elle veut continuer d'évoluer sur une base d'affaires, doit se diversifier dans des activités communes à sa mission de base. Les gestes que j'ai posés dans ce domaine convergent avec les orientations du Conseil d'administration. D'ailleurs, dans la nouvelle structure organisationnelle présentée à la séance du 2 mai dernier, j'ai fait approuver la création d'un poste de vice-président exécutif Technologie et Développement pour mieux encadrer ces activités.

Qu'en est-il donc sur tout ce que vous avez vu, lu ou entendu ? À mon humble avis, le problème de fond réside dans la compréhension des rôles et responsabilités du président du Conseil d'administration et ceux du président-directeur général, tels que définis par la loi. Hydro-Québec oeuvre présentement dans un contexte en évolution rapide. Je n'ai pu profiter, en tant que président-directeur général, de la marge de manoeuvre dont j'aurais

dû normalement bénéficier dans de telles circonstances. J'ai jugé que les changements de contexte représentaient une opportunité à exploiter ; à mon sens, une action rapide centrée sur les activités de base de l'entreprise était nécessaire et celle-ci n'aurait pas en conflit avec la réflexion globale sur la finalité de l'entreprise proposée au Conseil d'administration. J'explicite ci-après les répercussions pour l'entreprise de la venue de la Régie de l'énergie, de l'ouverture des marchés aux États-Unis et des nouveaux objectifs de rentabilité de même que la démarche que je proposais pour préparer l'entreprise à faire face à ces nouveaux défis.

Régie de l'énergie

Le gouvernement du Québec s'approprie, suite au débat public sur l'énergie, à mettre sur pied une Régie de l'énergie, organisme qui aura des pouvoirs décisionnels sur la tarification de l'électricité et du gaz naturel. La Régie sera aussi ouverte à la déréglementation de l'électricité et devra analyser de façon prioritaire les implications pour le Québec du processus en cours en Amérique du Nord. En vertu de son pouvoir décisionnel sur l'établissement des tarifs dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité, la Régie exigera donc que le fournisseur d'énergie justifie ses demandes de hausses de tarifs par une explication exhaustive des coûts réels de ses activités réglementées, soit les coûts de production, de transport, de distribution et de commercialisation.

Les revenus et les dépenses liés aux activités non réglementées, soit une partie de ceux de la recherche et ceux reliés à la diversification, ne pourront être invoqués pour diminuer ou augmenter les tarifs des clients.

Ceci implique qu'Hydro-Québec doit départager très rapidement et très nettement du point de vue administratif et comptable tous les coûts reliés à ses activités réglementées.

Ouverture des marchés

L'industrie américaine de l'électricité est en pleine restructuration depuis la déréglementation du marché de gros et des dernières échéances fixées à cet effet par l'Agence fédérale de réglementation en énergie (FERC). Ceci implique que toute compagnie d'électricité est obligée d'acheminer sur son réseau, l'électricité produite par tout producteur désirant atteindre un marché de gros avec lequel il n'est pas directement relié.

Depuis 1985, Hydro-Québec a réalisé des ventes de 5,4 milliards \$ à l'exportation, dont environ 60 % sur le marché à court terme. Hydro-Québec est en excellente position

pour faire face à l'ouverture des marchés représentant une occasion d'affaires fort importante pour elle. Cependant, en vertu des exigences de réciprocité du FERC, si Hydro-Québec veut profiter pleinement de l'ouverture des marchés aux États-Unis, elle devra consentir à une certaine forme d'ouverture de son propre réseau. Ceci lui permettrait d'avoir directement accès aux acheteurs en gros plutôt que de vendre à moindre prix à des intermédiaires.

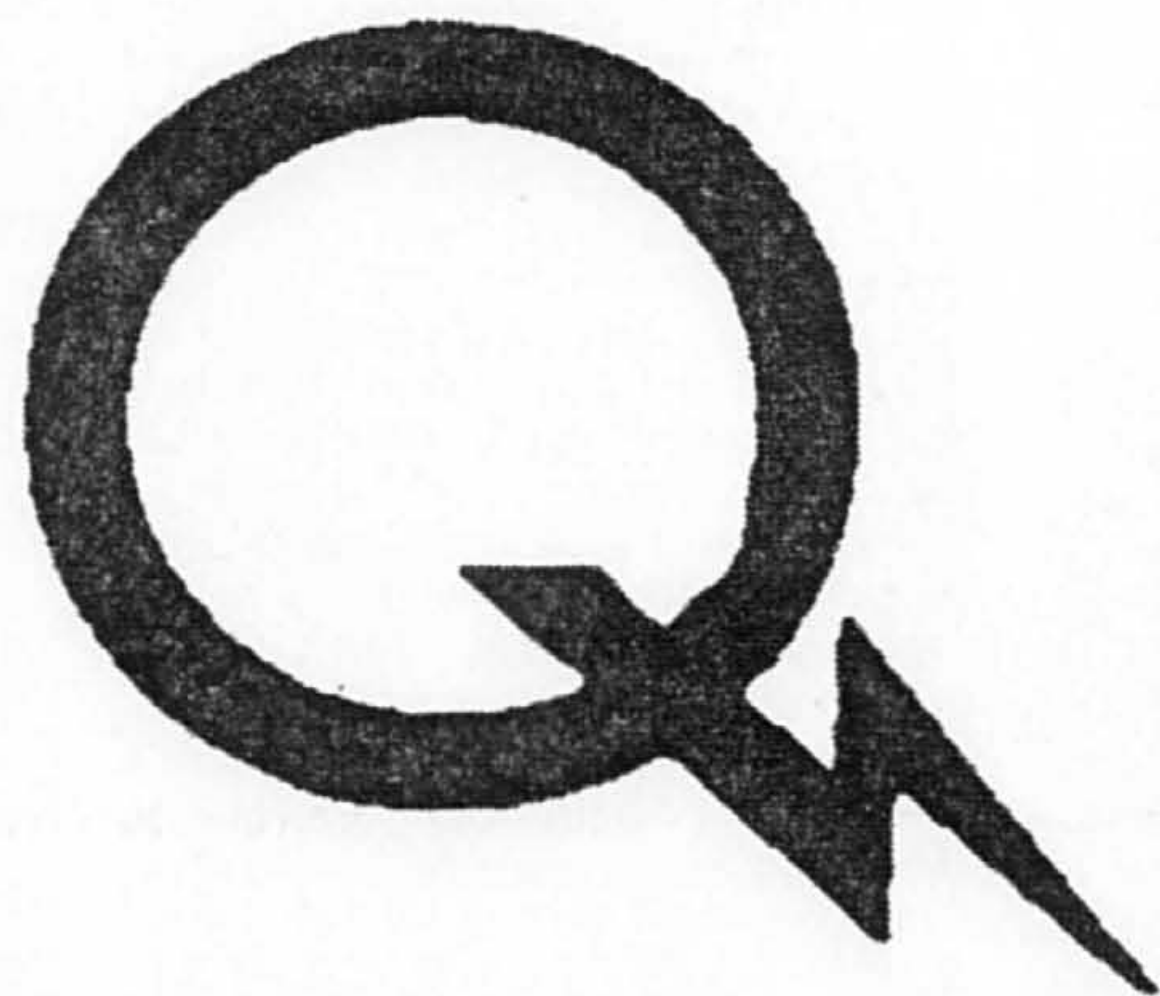
Pour profiter de l'ouverture des marchés américains, Hydro-Québec, en plus de respecter la clause de réciprocité du FERC (Agence américaine), devra aussi respecter les autres exigences de l'organisme concernant le partage de ses activités du point de vue administratif et comptable. Les délais fixés par le FERC pour se conformer à ces exigences sont très courts.

Le plan d'action soumis par Hydro-Québec suite à la Commission parlementaire de février 1996 prévoit des coupures budgétaires de 198 millions \$, soit 83 millions de plus qu'antérieurement. L'entreprise s'engage aussi à une récupération budgétaire additionnelle de 114 millions en 1997 et d'au moins 60 millions en 1998. La réalisation du plan d'action nécessite la revue de la rémunération globale et des conditions de travail de l'ensemble du personnel, cadres, spécialistes et syndiqués. Ceci demeure l'élément le plus critique car il est au coeur des négociations avec les unités syndicales dont les conventions collectives sont échues. 1996 est critique pour le redressement de la rentabilité d'Hydro puisque la compétitivité future de l'entreprise dépend en grande partie de l'établissement d'un nouveau contrat social avec les employés ; leur adhésion est aussi essentielle à la réussite du plan de transformation touchant la structure administrative, le système de gestion et l'accélération de la revue de processus du travail dont nous parlons ci-après.

Actions prises

La rapidité de l'évolution du contexte et l'ampleur des changements requis m'ont vite convaincu que l'approche traditionnelle de coupures budgétaires ne suffirait pas ; il faut que l'entreprise modifie en profondeur ses façons de faire pour répondre aux attentes du marché, des organismes de réglementation, de l'actionnaire et de la population. Cette revue globale fut appelée le Projet de transformation.

Hydro-Québec a démarré un programme de gestion intégrale de la qualité en 1990. Ce programme a permis des accroissements de productivité significatifs (16,4 %) et des économies de centaines de millions de dollars au cours des trois dernières années. Après mon retour en décembre 1995, le programme fut accéléré en donnant priorité au volet relatif à la revue des processus de travail, soit l'analyse détaillée des façons de faire de chacune des activités. Pour supporter l'exercice, une firme externe fut retenue, cette firme ayant été choisie par son expérience passée en transforma-



tion d'entreprises dont de nombreuses compagnies d'électricité au Canada et aux États-Unis.

J'ai tenu le président du Conseil d'administration informé de façon régulière des orientations de l'étude, des scénarios organisationnels considérés, du déroulement et du coût des travaux.

Par ailleurs, en mars 1996, le Conseil d'administration créait un comité afin de l'aviser sur la finalité et le fonctionnement administratif d'Hydro-Québec ; cette démarche s'inscrivait dans un horizon à plus long terme que le projet de transformation visant des résultats plus immédiats. Ce comité (dont je faisais partie), doit préciser la finalité éventuelle de l'entreprise, analyser sa culture, revoir ses processus d'affaires en fonction de la finalité définie antérieurement et ensuite préciser le profil du personnel requis pour réaliser la nouvelle finalité le cas échéant. J'étais et je suis toujours d'accord avec cette démarche qui, entre autres choses, obligera l'actionnaire à préciser ses attentes quant à Hydro-Québec.

Quant à lui, le projet de transformation visait une revue prioritaire des activités qui ont généré la quasi-totalité de nos revenus de 7,6 milliards \$ en 1995 ; le projet fut présenté au Conseil d'administration le 2 mai 1996. La première phase du projet modifiait la structure supérieure de l'entreprise de façon à créer des unités d'affaires séparant les grandes activités de l'entreprise, soit la production, le transport, la distribution et la commercialisation. Les activités de technologie et de développement, celles de finances de même que toutes les activités de nature corporative (approvisionnement, ressources humaines, développement économique et social, etc.) étaient regroupées en trois groupes distincts. Cette structure allégeait le mode de fonctionnement de l'entreprise, tel que souhaité par l'actionnaire, et départageait très nettement du point de vue administratif et comptable les activités réglementées des activités non réglementées ; cette structure respectait aussi les exigences éventuelles de la Régie de l'énergie du Québec et celles du FERC (Agence américaine), positionnant ainsi l'entreprise à l'ouverture des marchés. La structure fut approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration le 2 mai 1996. Les phases subséquentes du projet, également présentées à cette même réunion, soit l'amélioration et la transformation des processus clés, la réorganisation de l'entreprise à ses deuxième et troi-

sième niveaux de gestion faisaient aussi l'objet d'engagement de ma part.

L'ensemble de ce projet de transformation fut présenté le 8 mai 1996 aux 200 cadres de la direction générale de l'entreprise ; il fut chaleureusement accueilli et tous ont reconnu l'ampleur de la tâche à accomplir et l'urgence d'agir. Le projet a eu un effet mobilisateur et un consensus s'est dégagé sur ce plan d'action visant à faire d'Hydro-Québec « une entreprise gagnante (business gagnante) devant susciter par ses résultats la fierté des employés et le respect de son actionnaire, de ses clients et de ses autres partenaires. »

Épilogue

Mon contrat de services fut résilié le 4 juillet dernier en raison « d'une cohésion qui s'est avérée difficile à maintenir au cours des derniers mois », selon les représentants de l'entreprise.

Le projet de transformation se poursuit intégralement depuis mon départ sous l'appellation de « rejeorganisation ». Dans un communiqué interne, on décrit les travaux commencés au début de juin par les dix équipes de travail mises sur pied dans le cadre du projet de transformation comme un exercice qui... se déroule selon une méthodologie rigoureuse, qui tient compte à la fois des exigences des clients et des meilleures pratiques des entreprises gagnantes ». Les fonds requis pour les honoraires professionnels des consultants concernant la poursuite de ce projet avaient été évalués avant mon départ. Ces mêmes montants ont été approuvés au Comité exécutif du Conseil d'administration le 9 juillet dernier.

Le Comité du Conseil d'administration formé pour étudier la finalité et le fonctionnement de l'entreprise poursuit ses travaux. À une rencontre tenue au tout début juillet, il fut décidé de retenir les services d'un conseiller pour définir des critères de sélection ; ces critères seront utilisés dans un appel de propositions pour le choix d'une firme devant assister le comité dans la réalisation de son mandat. L'appel de propositions est à venir.

À la retraite, après trente ans de loyaux services, je suis revenu à Hydro-Québec à la demande expresse du président du Conseil d'administration et après que ma candidature ait été approuvée, d'abord par le Comité des ressources humaines du Conseil, et ensuite à l'unanimité par le Conseil d'administration. Sept mois plus tard, le Conseil d'administration a entériné la proposition de son président de résilier mon contrat. Ayant été exclu de cette réunion, je n'ai pu, ni connaître les motifs réels de la décision, ni faire valoir mon point de vue. Cette façon de faire n'est sûrement pas compatible avec ce qu'on serait en droit d'attendre d'entreprises de prestige, telle Hydro-Québec, propriétaire de tous les Québécois.

« Wow! Méchante dépression! »

Le déluge du Saguenay, l'une des pires tempêtes survenues ici



André Pratte

« **O**n savait qu'on vivait un moment historique. On se demandait quand la pluie allait s'arrêter! »

Daniel Chrétien était chef de quart au bureau météorologique d'Environnement Canada samedi dernier. Depuis le milieu de la semaine que les météorologues suivaient cette dépression venue du Dakota. Dès qu'ils l'ont vu se gorger d'humidité au-dessus des Grands Lacs — les dépressions estivales passent généralement plus au nord —, ils ont compris qu'ils auraient affaire à une tempête peu commune. « Wow! Méchante dépression! » s'est exclamé M. Chrétien en analysant les cartes météo de vendredi matin.

Puis la dépression s'est arrêtée près de Québec, comme prise dans un embouteillage. Alors toute l'eau qu'elle avait accumulée le long de son parcours, elle l'a déversée sur la même région. D'où le désastre que l'on sait : selon des données préliminaires, 100 millimètres de pluie ou plus tombés en 48 heures sur une zone de 80 000 km carrés. À la base de Bagotville, 164 mm de pluie en deux jours. « C'est du jamais vu », affirme le chef de la division des services scientifiques à Environnement Canada Gerald Vigeant.

Si ces chiffres se confirment, — M. Vigeant reste à cet égard fort prudent — le déluge du Saguenay se gagnera une place parmi les plus importantes tempêtes de pluie de l'histoire canadienne et québécoise. Au Québec, la précipitation la plus abondante enregistrée en 48 heures sur une superficie de 100 000 km carrés est tombée au nord-est de Québec en 1924 : une moyenne de 113 millimètres. Au Canada, le record revient à une pluie diluvienne tombée sur la Nouvelle-Écosse en 1971 : une moyenne quasi inimaginable de 162,6 millimètres sur 100 000 km carrés.

Les violents orages du 14 juillet 1987 avaient, en seulement trois heures, inondé Montréal sous 132 millimètres de pluie. Mais si la quantité d'eau était impressionnante, la superficie touchée était beaucoup plus petite que pour les dépressions dont on parle ici. L'impact des orages de 1987 sur les cours d'eau environnants fut donc beaucoup moins grand que celui du déluge du Saguenay ; un pouce



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Les inondations qui ont dévasté le Saguenay resteront gravées dans la mémoire longtemps, autant dans celle des sinistrés que dans celle des météorologues.

d'eau dans une piscine, cela fait beaucoup plus de liquide qu'un pouce d'eau dans une baignoire.

En outre, la pluie de la fin de semaine dernière est survenue au beau milieu d'un été particulièrement pluvieux, alors que les rivières de la région regorgeaient déjà d'eau. Un événement exceptionnel survenu dans des circonstances exceptionnelles.

La Terre en colère

« C'est le genre de choses qu'on voit une fois dans une vie », souligne le météorologue Daniel Chrétien.

Une fois dans une vie? Qui sait... Si la Terre était en colère, si les catastrophes climatiques devenaient de plus en plus fréquentes?

Dans son dernier rapport, fruit des travaux des plus grands experts du domaine à travers le monde, l'International Panel on Climate Change (IPCC) écrit : « Les températures plus chaudes vont mener à un cycle hydrologique plus vigoureux (...); plusieurs modèles indiquent une augmentation dans l'intensité des précipitations, ce qui suggère la possibilité de tempêtes de pluie plus graves. »

On sait déjà que de décennie en décennie, les catastrophes d'origine climatique font de plus en plus de victimes et de dégâts matériels. Au cours des 30 dernières années, le nombre d'inondations provoquant

des dommages majeurs s'est multiplié par 8, le nombre de sécheresses par 5, et le nombre de tempêtes tropicales par 4. Une partie de ces augmentations est due à l'accroissement et à la densification de la population mondiale. Mais il semble aussi que ces catastrophes tendent à se produire plus souvent et à être plus violentes.

Plusieurs chercheurs relient ce phénomène au réchauffement de l'atmosphère provoqué par l'effet de serre, lui-même causé par l'émission de gaz produits par l'activité humaine. Mais ce lien fait l'objet de recherches et de débats d'une complexité inouïe. Une complexité à la mesure de celle de notre climat.

Oui, la planète s'est réchauffée. De 0,3 à 0,6 degré Celsius au cours du dernier siècle. Cela a eu notamment pour conséquence une augmentation de 10 à 25 centimètres du niveau de la mer. Mais comment cette évolution affecte-t-elle le climat?

« Les données actuelles ne permettent pas de déterminer s'il y a eu des changements globaux dans la variabilité ou les extrêmes climatiques au cours du XX^e siècle », estime l'IPCC, prudent.

Des scientifiques ont constaté une augmentation du nombre de tempêtes de pluie dans certains pays, notamment aux États-Unis. On sait aussi que sept des huit plus

grosses tempêtes à frapper l'est de l'Amérique du Nord au cours du dernier demi-siècle sont survenues dans les 25 dernières années.

Mais les résultats d'études régionales ne peuvent pas être généralisés. Au Canada, le météorologue W.D. Hogg a étudié la fréquence des pluies abondantes depuis le début du siècle. « Je n'ai pas trouvé de tendance à la hausse, a-t-il expliqué à La Presse. Mère Nature a laissé tomber des quantités énormes de pluie sur le pays au cours des années et il n'est pas facile de déceler une tendance quelconque. »

Une science jeune, une vieille planète

Et même si ces catastrophes étaient plus nombreuses depuis quelque temps, est-il certain qu'il s'agisse d'une évolution nouvelle provoquée par le réchauffement de la planète?

La climatologie étant une science jeune, on ne sait pratiquement rien des grandes tendances du climat terrestre avant 1900. « Prenez les ouragans, dit le météorologue Gérard Vigeant. Nous les observons avec les satellites. Mais nous n'avons des satellites que depuis 40 ans. Comment savoir s'il y a plus ou moins d'ouragans aujourd'hui qu'autrefois? Qu'est-ce que c'est, cent, cent vingt-cinq ans dans l'histoire de la Terre? »

Une certaine modestie scientifique est donc de mise. Mais la modestie ne doit pas nous confiner à l'inertie. « La hausse des feux de forêt, des inondations, des sécheresses que l'on observe est compatible avec le réchauffement mondial par l'augmentation de l'effet de serre, souligne Jean-Pierre Blanchet, professeur au département des sciences de la terre de l'UQAM. Malheureusement notre mémoire semble courte lorsqu'il nous faut prendre des décisions difficiles sur la réduction de ces émissions. »

Les leçons

Au moment même où les Québécois prenaient conscience de l'ampleur de la calamité qui a frappé le Saguenay s'ouvrait à Toronto un colloque scientifique international sur le thème : « Les désastres naturels majeurs des années 1990 : que peut-on apprendre d'eux? »

La Presse a posé la question au président du colloque et professeur de l'Université du Québec à Rimouski Mohammed El-Sabh : quelle leçon peut-on tirer de tels désastres?

« La première chose à faire, a répondu M. El-Sabh, c'est de chercher à comprendre ce qui est arrivé. Sans blâmer personne. Sinon chacun va lancer la balle dans le camp de l'autre et on n'apprend rien comme ça! »

Des sinistrés déballetent toute leur vie



Lilianne Lacroix

« **T**out remonte à la surface, pas seulement les événements entourant l'inondation, mais même l'incertitude que certains ont subi il y a des années et dont ils n'avaient jamais parlé. »

Sentant l'écoute des professionnels qui s'affairaient autour d'eux, les sinistrés déballetent toute leur vie, explique Mme Carole Brunelle, porte-parole du CLSC de Jonquière.

Dans un centre de sinistrés, une mère a battu son enfant devant tout le monde : « Normalement, on aurait référé le cas à la DPJ (Direction de la protection de la jeunesse), explique Mme Brunelle, mais ça ne se produit peut-être jamais dans sa maison. Pour la calmer, on lui a tout simplement fourni 2 \$ pour acheter les cigarettes qu'elle réclamait. Mais on continuera à la suivre attentivement... »

À Chicoutimi, on a dû faire face à quelques situations de crise :

« On guette les signes avant-coureurs. L'escalade de la détresse réclame parfois une intervention très rapide », dit M. Carol Malenfant, directeur général intérimaire des CLSC des Côteaux et de Saguenay-Nord. Cette vigilance a permis de contrer une tentative de suicide au centre de réfugiés. On a aussi réussi à sauver un sinistré qui a fait un arrêt cardiaque. Après avoir paré au plus urgent, les CLSC locaux plongent maintenant dans l'intervention psychosociale : « Il y a évidemment ceux qui ont tout perdu, mais aussi les autres qui vivront le backlash, comme des survivants d'écrasement d'avion qui réalisent qu'ils auraient pu être les victimes », dit M. Malenfant. Il n'est pas certain qu'ils voudront encore demeurer dans leur maison. Et puis, il y a ceux qui ont reçu et consolé les autres et qui les ont vus repartir avec rien. Eux aussi, il faut les assister. »

Certains sont eux-mêmes sinistrés : « Ce sont eux qui tombent actuellement », affirme Mme Brunelle. Au seul CLSC de la Jonquière, une quinzaine des 120 employés sont eux-mêmes sinistrés ou évacués. « Eux aussi auraient besoin d'être écoutés, mais personne n'a eu le temps de s'occuper d'eux. »

À Jonquière, la coordonnatrice des mesures d'urgence est arrivée seulement hier matin au CLSC : « Elle demeurait à l'Anse Saint-Jean. Elle a tout perdu, sa maison, son bateau... Elle a passé les derniers jours réfugiée sur une montagne et ne pouvait se rendre ici. Elle n'est vraiment pas en mesure de coordonner quoi que ce soit pour le moment », raconte Mme Brunelle.

Les sinistrés, les évacués, mais aussi toute la population doivent maintenant apprendre à gérer la peur : « On annonce un orage imminent, dit Mme Brunelle. Il n'y a plus de danger, les lacs sont plus bas que la normale, mais les gens ont horriblement peur. La nuit de mardi, avec le tonnerre et les éclairs, a été épouvantable pour eux. »

Selon M. Malenfant, l'annonce des mesures gouvernementales a grandement contribué à diminuer la pression : « Dans ce sens, les pelles mécaniques qui s'activent ont un grand effet symbolique. Le fait qu'on puisse déminer rapidement les gens dans les nombreux logements libres aidera aussi. L'important, pour l'instant, c'est l'action. Ainsi, cette vieille dame qui s'activait à creuser une petite rigole pour faire sortir l'eau de son solage n'avait peut-être pas grand effet sur sa maison, mais sans s'en rendre compte, elle contribuait à sa propre guérison. »

À La Baie, encore plus durement touchée, les évacués sortent à peine de leur torpeur : « Nous sommes intervenus très rapidement, explique M. André Carrier, directeur général du CLSC du Fjord. Le premier moment de crise est passé et aujourd'hui, c'est calme. Mais nous appréhendons la deuxième vague, quand les gens retourneront chez eux, s'ils ont encore un domicile. Actuellement, ils sont en groupe et se soutiennent. Tout cela va se briser quand ils se retrouveront seuls avec leur réalité. »

Quand une simple averse vous terrorise...

80% de la population du Saguenay éprouvera une réaction post-traumatique

LILIANNE LACROIX

Au moment où la population du Saguenay sort tranquillement de son état de choc, l'intervention psychosociale entre véritablement en scène. Selon Mme Carole Brunelle, du CLSC de la Jonquière, on évalue que 80 % de la population du Saguenay éprouvera une réaction post-traumatique.

« L'ensemble des travailleurs sociaux de la région seront mis à contribution, ceux des Centres jeunesse par exemple. Tous les employés des CLSC sont présentement affectés sur le terrain et ceux qui étaient en vacances sont revenus », explique M. Carol Malenfant, directeur général intérimaire des CLSC des Côteaux et de Saguenay-Nord, à Chicoutimi.

Depuis samedi, les médecins oeuvrant en cabinet privé dans la région sont venus prêter main-forte : « Heureusement, car nous n'avons pu joindre au début que trois de nos 12 médecins », avoue M. Malenfant. Les deux CLSC de Chicoutimi disposent maintenant des services de 24 médecins, venant en parts égales de ses propres rangs et du secteur privé.

Mais les signes d'épuisement se font sentir : « Les neuf travail-

leurs sociaux de Saint-Félicien et de Dolbeau venus à notre rescousse s'apprennent à partir. Ils n'en peuvent plus », dit Mme Brunelle. Les techniciens en assistance sociale sont aussi grandement sollicités et s'occupent des problèmes de logistique, trouver une cuisinière, un réfrigérateur, un nouveau logement.

À Jonquière, notamment, on met en place un service d'écoute téléphonique. Un peu partout, des rencontres d'information sont prévues pour l'ensemble de la population : « On veut leur dire que ce qu'ils ressentent est normal, reprend Mme Brunelle. Quand ils se rendent compte qu'une averse les terrorise, certains pensent qu'ils sont en train de devenir fous... »

Sur la Côte-Nord, par contre, la crise est à peu près terminée. Les personnes récupérées en forêt sont déjà reparties chez elles. Les blessés ont été acheminés vers des hôpitaux. « Quand les gens d'ici voient ce qui se passe au Saguenay, ils se considèrent tout simplement chanceux », résume Mme Pauline Saint-Gelais, du Centre de santé de Port-Cartier.

Plus



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Comme le déluge de vendredi et samedi derniers s'est abattu sur la région formée par la Réserve faunique des Laurentides et l'agglomération Chicoutimi-Jonquière-La Baie, c'est le lac Kénogami qui a transmis les débordements aux rivières Chicoutimi et aux Sables, qui baignent les villes de Chicoutimi et de Jonquière.

Un immense bassin hydroélectrique

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean produit l'équivalent du dixième du gigantesque potentiel géré par Hydro

BERTRAND TREMBLAY
collaboration spéciale, CHICOUTIMI

Le réseau hydroélectrique du Saguenay-Lac-Saint-Jean produit quelque 3000 mégawatts. Cette production représente près du dixième de l'immense potentiel géré par Hydro-Québec.

Plusieurs Québécois apprennent avec étonnement, encore aujourd'hui, que malgré la nationalisation décrétée en 1962 par le gouvernement de la Révolution tranquille, trois multinationales partagent, avec la société d'État, l'exploitation des grandes rivières du Saguenay-Lac-Saint-Jean parce que la disponibilité d'une énergie bon marché fut un élément déterminant dans la décision de s'implanter loin des centres de consommation.

Ce sont Alcan, le colosse de l'industrie de l'aluminium, et les papeteries Abitibi-Price et Stone. Au total, le réseau régional comprend 19 ouvrages. Le vingtième, une mini-centrale restaurée dans la rivière aux Sables au coût de six millions de dollars par la Ville de Jonquière, a été balayé par le déluge de la dernière fin de semaine.

Il reste encore quelques milliers de mégawatts à exploiter sur les rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka notamment, mais la population s'opposera à l'installation de centrales géantes supplémentaires qui ne seraient pas reliées à des projets générateurs d'emplois permanents.

Avec ses six centrales d'une capacité de 2600 mégawatts installées sur les rivières Saguenay, Péribonka et Shipshaw, Alcan domine largement le réseau régional. Cette énergie fait tourner les quatre alumineries du Saguenay-Lac-Saint-Jean de même que celles de Beauharnois et de Shawinigan. Alcan dispose même d'un léger surplus qu'elle vend évidemment à Hydro-Québec.

Hydro mise à contribution

Mais, elle prévoit augmenter sa consommation d'énergie avec la mise en œuvre d'une aluminerie géante, dont elle a déjà annoncé la construction quelque part au Lac-Saint-Jean au début du troisième millénaire. Alcan aurait pu demander au gouvernement québécois l'autorisation d'ériger une autre centrale sur la rivière Péribonka. Elle préfère se procurer l'électricité

auprès d'Hydro-Québec, évitant ainsi un nouvel investissement important.

La multinationale vient d'ailleurs de s'engager, par contrat, à acheter une quantité d'électricité évaluée à 2,5 milliards de dollars sur une période de 20 ans. Le président et chef de la direction, Jacques Bougie, avait laissé présager ce choix dans l'entrevue accordée à Jean-Marc Carpentier dans le dernier numéro du magazine *Forces*. Il s'interrogeait alors sur l'avantage, pour une entreprise, dans le contexte mondial actuel, de consacrer des milliards de dollars à l'aménagement de ses propres installations hydro-électriques.

Dans une allusion assez directe aux avantages consentis aux nouvelles alumineries que le gouvernement, avec la contribution d'Hydro-Québec et de la Société générale de financement (SGF), a fait surgir le long du Saint-Laurent au cours de la dernière décennie, il avouait que « des compétiteurs deviennent très coriaces, compte tenu des avantages énergétiques dont ils disposent », parce qu'ils n'ont pas eu l'obligation d'investir.

« Et il y a même des contrats où le prix de l'énergie fluctue en fonction de celui de l'aluminium, ce qui constitue un avantage énorme en période de ralentissement. »

Mais la dernière entente conclue entre Hydro et Alcan ne comporte pas de privilèges, nous indiquent les deux partenaires avec insistance. La multinationale de l'aluminium paiera le tarif industriel offert à toutes les entreprises.

Si Alcan possède les plus importantes installations du réseau hydro-électrique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est Abitibi-Price qui a néanmoins construit le plus grand nombre d'ouvrages depuis 1903, soit huit, qui ne produisent toutefois que 180 mégawatts. La papetière Stone, à La Baie, exploite deux petites centrales d'une capacité globale d'un mégawatt. Elle puise l'eau au lac des Ha! Ha! dont la digue, en cédant sous une pression irrésistible, samedi dernier, a déclenché un raz-de-marée qui a rasé la petite localité de Ferland-Boileau et inondé le centre-ville de La Baie, causant des dommages estimés à plus de 70 millions de dollars.

Les trois dernières unités du réseau régional, soit celles de Chute Garneau, Pont Arnaud et Anse-Saint-Jean, sont administrées par

Hydro-Québec. Pour alimenter les 20 centrales hydro-électriques, Alcan, Hydro et Price gèrent les immenses réservoirs Manouane et Pipmuacan aménagés dans le moyen Nord inhabité ainsi que ceux des lacs Saint-Jean et Kénogami. Neuf digues et barrages contrôlent le débit des eaux.

Comme le déluge de vendredi et samedi derniers s'est abattu spécifiquement dans la Réserve faunique des Laurentides et sur l'agglomération Chicoutimi-Jonquière-La Baie, c'est le lac Kénogami qui a transmis les débordements aux rivières Chicoutimi et aux Sables qui baignent les villes de Chicoutimi et de Jonquière avant de disparaître dans le large et profond Saguenay.

L'électricité lance l'industrialisation

Interdit à la colonisation jusqu'à l'arrivée, à La Baie en 1838, des 16 premiers défricheurs de la Société des Vingt-et-Un, le « Royaume du Saguenay », appellation héritée des Amérindiens, fut d'abord une région agricole. L'activité forestière occupait aussi évidemment une place importante.

À son cinquantenaire, environ 30 000 personnes occupaient le territoire. La population avait déjà atteint 50 000 habitants au début de l'ère industrielle marquée, au tournant des 19^e et 20^e siècles, par la construction de la Pulperie du lac Saint-Jean et la première centrale hydro-électrique. Cinquante ans plus tard, la population atteignait 300 000 personnes.

Après l'épopée de J.-E.-A. Dubuc, le premier grand exploitant forestier, William Price, reprit son droit d'ainesse. Au tout début du siècle, la région prit son envol économique lorsque l'Américain James Buchanan Duke, monarque de l'industrie du tabac, entreprit la mise en valeur, sur une grande échelle, de la puissance énergétique du Saguenay et de ses affluents.

La première usine hydro-électrique majeure fut celle d'Isle-Maligne, bâtie de 1923 à 1925 sur la Grande Décharge du lac Saint-Jean au coût de 55 millions. Quand on se rappelle qu'à l'époque, le budget du gouvernement québécois se chiffrait à 26 millions, on réalise l'ampleur de l'ouvrage qui produit toujours 720 mégawatts.

L'énergie servit d'abord à la papeterie Price d'Alma avant de susciter la naissance d'Alcan. C'est

alors que le complexe de la multinationale prit forme à Arvida, ville maintenant intégrée à Jonquière. La demande croissante d'aluminium, surtout durant la Deuxième Guerre mondiale, fit surgir les grandes centrales de Chute-à-Caron (224 mégawatts), Shipshaw (900 mégawatts), Chute-Du-Diable (205 mégawatts), Chute-à-la-Savane (210 mégawatts) et Chute-des-Passes (750 mégawatts).

L'industrie des pâtes et papiers et une dizaine de municipalités trouvèrent aussi leur avantage en investissant dans l'hydro-électricité. La majorité des petits exploitants jugèrent par la suite plus avantageux d'acheter l'énergie d'Alcan.

La nationalisation, en 1962, provoqua la réorganisation de l'exploitation de l'hydro-électricité. Alcan et les papeteries échappèrent au mouvement parce que l'énergie produite, surtout par Alcan, est considérée comme de la matière première. La bauxite qui recèle l'aluminium provient, en effet, de pays tropicaux. Or, 6700 des 7800 employés d'Alcan au Québec, en incluant ceux du siège social de Montréal, travaillent au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Et 1200 d'entre-eux, dont des centaines d'ingénieurs et de techniciens professionnels, évoluent à l'usine Vaudreuil, la seule notamment à transformer la bauxite en alumine, au Canada. Des dizaines d'autres emplois gravitent autour d'Alcan dans une multitude de PME spécialisées dans la fabrication d'équipements servant à l'industrie de l'aluminium et de produits spécifiques faits en aluminium.

L'avènement de l'hydro-électricité ne fut cependant pas toujours bénéfique. En 1928, le relèvement de trois mètres du niveau du lac Saint-Jean causa l'inondation des terres riveraines et amplifia l'érosion naturelle des berges. Des victimes contestèrent en vain jusqu'en Cour suprême. Québec avait opté pour l'industrialisation et le gouvernement Taschereau légalisa, par le truchement de la loi Mercier, toute l'opération qualifiée de « drame du lac Saint-Jean ».

L'élévation du plan d'eau et sa stabilisation relative ont favorisé, cependant, durant les décennies 50 et 60, la construction domiciliaire et récréative. Depuis une décennie,

Alcan consacre une soixantaine de millions de dollars à l'application d'un programme de stabilisation des berges qui devient un modèle du genre. Un dernier sondage a confirmé la satisfaction de 83 pour cent des riverains du lac Saint-Jean.

Un certain mode de gestion

L'exploitation des rivières et de la forêt du Saguenay-Lac-Saint-Jean demeure néanmoins une préoccupation majeure de la population dans le contexte actuel. En laissant l'initiative du développement aux mains du grand capital, le gouvernement du Québec, prétendent les historiens Camil Girard et Normand Perron dans leur « Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean » publiée en 1989 par l'Institut québécois de recherche sur la culture, perpétue un mode de gestion, qui, dans les régions éloignées et relativement peu peuplées, accorde une grande liberté d'action à l'entreprise capitaliste. Mais à mesure que se renforcent les communautés régionales, elles manifestent leur insatisfaction devant ce mode de gestion des ressources qui conduit au mal-développement de l'économie. La société régionale manifeste son impatience, constate-t-il, devant « l'exploitation abusive des ressources ne laissant pas suffisamment de retombées structurantes. »

Quant au Conseil régional de concertation et de développement qui a tenu les premiers états généraux sur l'avenir de la région en septembre dernier, il favorise « la prise en main de leviers décisionnels et l'usage prioritaire des ressources dans un objectif de soutien au développement régional ». L'organisme prône même l'utilisation des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles au développement de la région.

Il rappelle que les entreprises qui exploitent les ressources naturelles du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont versé quelque 84 millions de dollars au gouvernement québécois à titre de redevances, en 1993-94, dont 45 millions pour la tarification forestière et 37 millions pour l'énergie hydro-électrique.

Le CRCD insiste enfin pour que les surplus énergétiques produits par les utilisateurs privés soient réinvestis prioritairement dans la création d'emplois en région.

Plus

Les portes d'entrée du centre d'accueil

RÉGINALD HARVEY
collaboration spéciale

NDLR-Dans son dernier article, l'auteur décrit la vie à l'intérieur des différents centres d'accueil et se demande comment ce réseau réussira à ajuster ses services aux compressions.

Chaque activité, chaque moment vécu à l'intérieur d'un centre d'accueil devient un terrain d'évaluation sous les aspects cognitif, psycho-corporel, affectif, moral et social pour l'adolescent qui y séjourne.

Robert Dubuc, chef d'unité à l'Équinoxe décrit la journée d'un pensionnaire. À cet égard, il mentionne à priori que c'est à partir de chacun des gestes de son quotidien et à travers ses attitudes au sein des nombreuses activités pr

Levé à 7 h, le jeune homme devra rendre sa chambre présentable. Il assure aussi l'entretien de l'unité dans laquelle il habite.

À huit heures, le petit-déjeuner comme tous les autres repas se prend en groupe à l'unité même. Il sera suivi de la journée normale d'école. Les cours sont dispensés sur place, de la première à la cinquième secondaire si nécessaire, grâce à un contrat de service avec la Commission scolaire Jérôme-Le Royer. La grande majorité de la clientèle suit les cours sur le campus même, principalement au niveau du pré-secondaire, de la première et de la deuxième secondaire. Une autre fraction des pensionnaires, de 10 à 15 ans, fréquente des écoles de l'extérieur, et une trentaine d'autres sont sur le marché du travail ou en recherche active d'emploi.

À midi, retour à l'unité pour le repas. À 16 heures, activités libres suivies du rassemblement et du souper qui est pris à 17 heures. En soirée, les activités reprennent et peuvent comporter un aspect aussi ludique qu'artisanal : judo, photo, hockey, céramique, conditionnement physique, etc. Sauf exception, si le temps fait défaut par exemple, il y a immanquablement retour sur l'activité, de façon individuelle ou en groupe. À 23 heures, ou parfois plus tôt, les lumières dans les chambres devront s'éteindre jusqu'au lendemain.

Selon Hubald Marcoux, directeur par intérim des services de réadaptation de l'adolescence au Mont-Saint-Antoine, un tel régime de vie et un tel rythme spatio-temporel sont extrêmement durs à supporter pour la jeune clientèle.

Les foyers de groupe

Issu d'une formule vieille d'une dizaine d'années, ce genre d'établissements s'est multiplié, si bien qu'on en compte maintenant 17 disséminés aux quatre coins de Montréal, 13 relevant du secteur public et 4 appartenant au secteur privé. Les 146 places disponibles sont fort convoitées et les listes d'attente pour y trouver une niche toujours remplies à capacité. Ces foyers prennent la forme de vastes logements, sur un ou plusieurs étages, dotés minimalement de quatre grandes chambres partagées par deux personnes.

Le profil des clientèles demeure, dans les grandes lignes, le même que dans les campus ouverts plus traditionnels, quoique le jeune est appelé ici à faire preuve de plus d'autonomie et de responsabilisation. Contrairement à la croyance populaire, l'objectif visé par la vie en foyer ne consiste pas à développer chez le jeune un sentiment très fort d'appartenance au groupe, mais à favoriser chez lui un esprit d'ouverture sur la société. Pour le reste, le même programme que dans les autres points du réseau est à l'affiche pour soutenir la clientèle.

La réadaptation

Le campus Cité des Prairies, la



Cité des Prairies, la seule ressource en milieu sécuritaire des Centres jeunesse de Montréal, compte 156 places disponibles dédiées à deux catégories d'individus, les jeunes placés sous garde fermée ou en garde ouverte.

seule ressource en milieu sécuritaire des Centres jeunesse de Montréal, est situé sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, complètement dans l'est de Montréal. Ce complexe compte 156 places disponibles dédiées à deux catégories d'individus, les jeunes placés sous garde fermée ou en garde ouverte.

Pour pallier le surplus de clientèles chez les garçons, en vertu d'ententes de service avec la région de Laval, plusieurs jeunes de la région de Montréal sont régulièrement dirigés vers le centre Cartier de Laval. Sur la même base, la maison Notre-Dame de Laval, un vieux couvent situé tout à côté du centre Cartier, reçoit environ 90 filles par année, en raison de l'absence de ressources physiques disponibles en milieu sécuritaire chez les filles dans la région de Montréal.

Aussi bien au centre Cartier qui offre des services de réadaptation de courte durée en milieu sécuritaire, qu'au campus Cité où des services identiques de longue durée sont dispensés, les hautes clôtures sécuritaires qui entourent les enceintes de ces deux complexes ne laissent planer aucun doute sur leur vocation. Chez les plus de 18 ans, il serait question de centre de détention et de milieu carcéral. Ici on parle de centre de réadaptation et de milieu sécuritaire. Toute la différence du monde, mais une semblable réalité physique.

À l'exception de la porte principale donnant accès au hall d'entrée, il importe de montrer patte blanche à la réception et d'être accompagné d'un guide au trossage de clés bien garni pour circuler d'un endroit à l'autre de ces campus : particulièrement dans les unités reconstruites à garde fermée où même les portes des chambres demeurent verrouillées durant la nuit, malgré la présence des gardiens de faction.

En tout temps, des équipes de gardes musclées peuvent intervenir à la suite d'un appel d'urgence lancé par le personnel d'encadrement afin de maîtriser un pensionnaire en état de déstabilisation. Selon la profondeur du malaise et de la violence du comportement, l'adolescent peut alors être dirigé vers un endroit d'isolement pour une période variable.

Dans ce type de centre, les jeunes sont répartis par groupe de 12 dans des unités de vie à partir desquelles ils rayonnent sur les différents lieux d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte de sécurité : gymnases, salles d'activités, ateliers, piscine, patinoire, terrains d'exercice.

Généralement, au centre de l'unité se retrouve un vaste espace commun de 25 par 30 pieds où se prennent les repas, où se pratiquent des jeux de société et où une

table de ping-pong est souvent plantée dans le décor. Un salon attendant, à peu près de la même grandeur sert, entre autres, de salle de télévision et peut-être utilisé pour les rencontres de groupe.

Les bureaux du chef de service et des éducateurs, une petite cuisine, la salle de toilette et les douches avec miroir en tôle sont disposés autour de ces deux pièces principales. Placées en rangée de chaque côté de la salle à manger, il y a les 12 chambres : des espaces d'environ 7 pieds par 8 pieds, qui comptent une porte vitrée, un lit plutôt rudimentaire, une table fixée dans le plancher et une chaise droite.

Les jeunes en garde fermée

Alain Dumas, psychologue et conseiller clinique de support aux chefs de services et aux éducateurs du campus Cité, identifie deux catégories bien distinctes de pensionnaires : les jeunes placés en garde fermée et ceux qui effectuent un séjour en encadrement intensif en milieu sécuritaire.

En garde fermée, la Cité compte sept unités de vie de 12 jeunes encadrées chacune par un chef de service et huit éducateurs. Les ados sont âgés de 14 à 18 ans et la moyenne d'âge à l'admission se situe à 16 ans et 9 mois. Ils sont pensionnaires de la Cité pour des périodes variant de trois mois à trois ans et le chiffre des admissions par année varie de 175 à 210. Au cours des six ou sept dernières années, la croissance du taux de placement chez les communautés culturelles haïtiennes et jamaïcaines a été plus que significative, si bien qu'elles représentent aujourd'hui de 25 à 30 % de la clientèle en garde fermée.

Selon M. Dumas, leur portrait social et psychologique est le suivant : ils sont violents, possèdent une intelligence normale et leur contact avec la réalité est préservé. Ils accusent un retard scolaire, ils viennent, dans une plus grande proportion, d'une famille désunie, et ils sont issus d'un milieu socio-économique plus bas que la moyenne ; quoique certains échappent assez régulièrement à cette dernière règle.

Ils n'ont pas dans l'ensemble subi d'atteintes au développement, ni massives ni précoces, mais sont marqués par des bouleversements enregistrés durant la période de latence (7 à 11 ans) et au début de l'adolescence, de même que par des soubresauts intra-familiaux, un environnement familial dysfonctionnel et conflictuel. Ils ont développé un sentiment d'impuissance face à ces blessures et cherchent ailleurs des points de référence : notamment chez des gangs restreintes au

sein desquelles ils s'adonnent à leurs mauvais coups.

Quant à la nature des délits généralement commis par cette clientèle, elle est de deux ordres, soit les crimes dirigés contre la personne, qui revêtent un caractère de dangerosité, et les crimes contre la propriété. Dans la première catégorie, il y a les meurtres, complots pour commettre un meurtre et tentatives de meurtre, les vols qualifiés avec violence et / ou menaces, les voies de fait simples, graves et avec lésions corporelles, ainsi que les agressions sexuelles.

Pour ce qui est des crimes contre la propriété, se retrouvent généralement en garde fermée les jeunes contrevenants qui font preuve d'une récidive notoire et d'une persistance systématique susceptibles d'entraîner un inévitable recours à l'utilisation des armes dans l'avenir.

Dans l'un et l'autre cas, les liens directs avec le crime organisé sont le lot d'une très petite minorité et ne sont pas encore réellement perceptibles. Par contre, environ 30 % des jeunes appartiennent à des gangs bien organisés.

Selon M. Jean-Claude Bohémier, responsable de la coordination du service en garde fermée du campus Cité, un fait est acquis : depuis deux ans, les crimes contre la personne reliés aux gangs de rues, tels le taxiage, les agressions, les voies de fait et voir même les meurtres, connaissent un réel taux de croissance mesurable en milieu sécuritaire.

Au chapitre de la récidive, Jean-Claude Bohémier soutient que, si des rechutes peuvent se manifester assez fréquemment, par contre l'ampleur du délit sera moins importante. Il pourra s'agir, par exemple, de la conduite d'un véhicule sans permis, au lieu d'un vol avec violence.

Note encourageante, il mentionne que chez les jeunes auteurs de meurtre, le taux de récidive après trois ans est nul. Quinze jeunes reconnus coupables de meurtre au cours des trois dernières années résident présentement en garde fermée au campus Cité pour des périodes de trois années fermes et deux années de probation. De tels chiffres laissent voir une moyenne de cinq cas d'homicides par année au Québec chez ce type de clientèle.

Les écorchés vifs

Dans cinq autres unités du campus Cité vivent en commun 60 jeunes dont 85 à 90 % sont ici en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, et 10 à 15 % selon la loi des jeunes contrevenants. Ils ont quinze ans. À 80 %, ce sont des Québécois de souche. De 120 à 125 sont admis annuellement.

Dans leurs cas la sécurité et le développement sont plutôt « maganés » — très sérieusement compromis — parce qu'ils sont devenus de véritables inadaptés sociaux bourrés de tensions et de problèmes.

Ces jeunes sont généralement dans un état de détresse profonde, constate Alain Dumas. Ces écorchés vifs font preuve de dispositions suicidaires fatalistes liées à un comportement de dépendance, de passivité et d'errance. La majorité consomme des drogues sur une base régulière et plusieurs possèdent des problèmes de toxicomanie.

Des carences affectives et des troubles de personnalité leur causent un envahissement d'anxiété qui les conduit à la prostitution, aux injections par seringues douteuses, à l'intoxication, à l'overdose, aux vols de voitures et par effraction, ou à d'autres délits du même genre : c'est une sorte de spirale vertigineuse qui les aspire vers le vide.

Le placement en milieu sécuritaire de ces personnes représente une mesure extrême et restrictive qui, selon M. Dumas, constitue une exception.

Les demandes pour les placements de ce genre de cas sont malheureusement à la hausse et risquent encore d'augmenter, constate-t-il. Tout comme, de plus en plus, il est fréquent de déceler chez ces jeunes des signes de troubles de la santé mentale. Ces jeunes-là nous renvoient en pleine face le miroir de toute la désorganisation de la vie familiale et sociale du Québec au cours des 15 dernières années.

L'autre tranche de 10 à 15 % de la clientèle en encadrement intensif est composé de jeunes contrevenants légers.

Le processus de réadaptation

Au sujet des interventions de réadaptation, Alain Dumas fait d'abord observer que l'esprit de l'intervention doit tenir compte des balises que pose la société. C'est ainsi que pour la clientèle de la garde fermée, l'alignement central consistera d'abord à prévenir la récidive.

Afin de respecter ce principe, il faut prendre en considération l'application de certaines prescriptions de la loi : en d'autres termes, de garder cette clientèle à l'ombre et à vue pour un certain temps. Par la suite, selon la pertinence de certains facteurs cliniques en présence, le jeune est intégré aux activités scolaires et professionnelles offertes à la Cité.

Il existe, entre autres, des ateliers de boucherie, d'hôtellerie, de menuiserie, de soudure, d'horticulture et d'électrotechnique. Grâce à un programme de sous-traitance, les jeunes du campus Cité peuvent amasser de l'argent pour leur retour à la vie normale en participant à l'extérieur des murs à des travaux d'assemblage et d'emballage.

Le coude à coude ponctuel avec les éducateurs, les rencontres individuelles avec des professionnels et les échanges en groupe figurent au tableau. Il existe, pour les individus particulièrement violents, un projet de gestion de l'agressivité, dont le principe repose sur l'expression et le partage des expériences entre jeunes, parents, éducateurs et autres intervenants.

L'encadrement intensif est fondé sur la résolution de l'état de compromission de sécurité et de développement. Les techniques de réadaptation s'apparentent à celles qui sont suivies dans un campus à milieu ouvert, comme le Mont-Saint-Antoine.

Au sujet des mesures de réadaptation, M. Dumas insiste sur un point : il importe que les enfants, les parents et le éducateurs collaborent à l'élaboration du plan d'intervention de l'ado. Les parents doivent en être des partenaires prioritaires car, dans la majorité des cas, les jeunes retourneront dans leur milieu d'origine.

Alain Dumas pose cette conclusion. Le lien avec la famille demeure dans tous les cas déterminant. La rupture avec la famille est toujours un facteur de tension et de souffrance pour le jeune, tant qu'il n'a pas résolu ce problème.

Faire plus et différemment avec moins

RÉGINALD HARVEY
collaboration spéciale

À l'instar des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les Centres jeunesse de Montréal, subissent présentement d'importantes compressions budgétaires.

Le défi auquel ils sont confrontés est toujours le même : Est-il possible de faire plus et différemment avec moins ?

Simultanément, les Centres de

jeunesse poursuivent la configuration de leur réseau, déjà amorcée dans le sens d'une fusion rationnelle des 12 centres regroupés sous leur juridiction.

Les centres sont contraints de procéder à un resserrement budgétaire qui entraîne un manque à gagner de 10 millions de dollars, sinon 11 millions, durant l'exercice de l'actuel plan triennal qui s'étend jusqu'en 1997. Pour parvenir à cette fin, le nombre de places d'accueil et de séjour, qui se situe actuellement à 609 en milieu ouvert, devra être réduit de 10 % et plus, soit

une diminution de 60 à 80 places à plus ou moins court terme.

Pour répondre à des besoins de plus en plus nombreux et satisfaire une clientèle en pleine croissance, les centres jeunesse se doivent d'appliquer une nouvelle stratégie. Grâce au redécoupage du territoire en quatre sous-régions, les services seront autant que possible dispensés dans les milieux de vie naturels de la clientèle : de moins en moins de jeunes qui sont admis dans les campus et de plus en plus qui sont inscrits et reçoivent des services à l'externe.

Voilà donc une approche complètement différente qui consiste à maintenir le jeune dans son cadre de vie et à lui fournir sur place, non seulement des services spécialisés mais aussi des outils de soutien liés à son propre environnement : un mode d'intervention qui doit être fondé sur l'engagement de tous les partenaires du milieu et l'utilisation de la gamme complète des ressources disponibles sur le terrain.

Reste à savoir si les citoyens engagés dans une telle réforme, qu'ils soient touchés sur les plans fami-

lial, professionnel ou social, seront prêts à consentir les efforts nécessaires à la réussite d'un tel projet. Car ce projet-là exige le sens de la concertation, le goût de la polyvalence, la volonté de mise en commun des énergies, l'esprit de tolérance, ainsi que l'ouverture au partage du territoire et des ressources. Pour réussir dans ces domaines, les investissements humains figurent en priorité et doivent en certaines circonstances primer sur le reste. Tout en se serrant la ceinture, le citoyen saura-t-il se desserrer le cou ?

Plus

Haiti, les nouvelles tensions



Jooned Khan

Voilà six mois que René Préal a prêté serment comme président d'Haïti, mais les grands calicots à son effigie flottent encore sur les rues de Jérémie, dans le sud-ouest du pays.

« On dirait qu'il n'est pas sûr d'avoir été élu », commentent en riant Marie, Alix et Gérard, des jeunes qui font de l'animation sociale auprès des paysans de la région.

« Aba Nazé ! », lit-on sur les murs de la ville. Les graffiti sont pour Brière Nazaire, le délégué départemental, en d'autres mots le représentant personnel du chef de l'État dans la Grande-Anse.

« Il va être révoqué. Les gens n'en veulent plus. Il ne consulte personne. Le COREGA dit qu'il manque de caractère. Et il y a les trois millions de gourdes », affirme, par écrit, Roosevelt Azor.

Battu et torturé trois jours avant le débarquement US de 1994, l'instituteur du quartier pauvre de Sainte-Hélène, et militant du mouvement coopératif KAS, ne peut plus ni entendre ni parler.

Le COREGA, ou Comité de résistance de la Grande-Anse, c'est le vrai parti majoritaire dans la région (un sénateur sur trois, 10 députés sur 11, la mairie de Jérémie).

Né en réaction au putsch de 1991, le COREGA est allé aux urnes en 1995 avec la coalition dite de la Table, mais il se démarque de plus en plus de l'OPL (Organisation politique Lavalas) qui domine le pouvoir exécutif et législatif à Port-au-Prince.

Les « trois millions de gourdes » (300 000 \$ CAN) furent remis par l'ancien président Jean-Bertrand Aristide en 1995 à Nazaire pour aider les démunis de la Grande-Anse. Nazaire aurait surtout aidé ses amis.

« C'est faux », dit Hugues Léopold, flatté, et gêné, d'avoir de la visite dans son bureau vide de vice-délégué. « L'argent est bien allé aux démunis », soutient-il. « L'avenir du délégué Nazaire ? Je n'en sais rien, je n'écoute pas les rumeurs », ajoute-t-il.

Comme Nazaire, Léopold est OPL. Mais il a bien vécu le putsch.

Les bailleurs de fonds d'Haïti guettent l'aval du FMI pour débloquent des crédits, certains fonctionnaires n'ont pas été payés depuis 20 mois.

« Je n'étais pas Lavalas, j'étais cultivateur ; j'ai joint l'OPL après le retour d'Aristide », dit-il. Au mur, une inscription : « il n'y a pas d'oreiller plus doux qu'une conscience tranquille ».

« L'OPL a les moyens financiers liés au contrôle de l'appareil d'État, mais le COREGA n'est pas démuné : il retient par exemple 75 % des droits perçus sur les navires qui entrent à Jérémie avec du ciment ou du sucre », disent Azor et ses amis du KAS.

Eux-mêmes, qui dénoncent « la démocratie des clans » et militent pour une démocratie « de justice et d'équité », sont débordés par l'AKO-KASH du père Samedi, curé de Sainte-Hélène.

« Il a de l'argent, il lance des projets, il donne du travail, c'est bien », disent-ils. « Mais on veut plus de participation et on se fait traiter de macoutes ; c'est comme au temps des vrais macoutes, la critique n'est pas tolérée », se plaignent-ils.

Participation, maître mot du nouvel Haïti. Pour l'avoir ignoré, le COREGA lui-même a engendré une grave crise quand il a interdit d'office la coupe du bois et la production du charbon, par souci

d'écologie, mais sans consulter les paysans sur les possibles solutions de rechange.

Des luttes de pouvoir

À Dame-Marie, une petite radio aux mains d'un pasteur méthodiste a pris la défense des paysans qui sont descendus des mornes armés de machettes. « Une manœuvre pour intimider la nouvelle police », dit Jean-Louis Olson, directeur de lycée et membre de Soley Lakay, qui y symbolise l'opposition à l'OPDAM, filiale locale de l'OPL. « La radio nous a refusé le droit de parole », ajoute-t-il.

À Anse d'Hainault, des hommes armés ont attaqué un groupe qui chargeait sur des bateaux du charbon de bois pour Port-au-Prince. Il y eut une fusillade et des blessés, l'industrie du charbon étant aux mains de la vieille élite de grands propriétaires.

Luttes de pouvoir féroces au sein des organisations populaires, scissions, défections, manipulations, telles sont les tensions nouvelles qui se cachent sous la normalité retrouvée en Haïti.

Les 10 premières années de l'après-Duvalier ont été dominées par le *déchoukaj*, la campagne pour extirper l'ancien régime macoute du corps social haïtien ; la période qui s'ouvre doit servir à y enraciner la démocratie, comme l'affirme la Fondation Aristide.

Mais la variété de démocratie à

ensemencer divise les planteurs. Et bien des racines macoutes traînent encore dans le terroir.

Ainsi, le grand débat sur le Programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI et la Banque mondiale, avec son cortège de réforme administrative de privatisations, est le reflet de ces tirailllements au niveau national.

Le FMI attend la réponse de Préal dès la semaine prochaine, les bailleurs de fonds d'Haïti guettent l'aval du FMI pour débloquent des crédits, certains fonctionnaires n'ont pas été payés depuis 20 mois, mais le pays reste divisé sur la question.

Entre partisans et adversaires du FMI, Préal prône un compromis à la hollivienne, dit « privatisation par capitalisation », où les sociétés d'État visées deviendraient « mixtes » : 35 % des bénéfices iraient à l'État sous forme d'impôts ; l'État et le secteur privé se partageraient les 65 %, avec pour l'État un total de 67,5 % des bénéfices, 32,5 % allant aux collectivités régionales et locales.

Celles-ci doivent encore être élues, pour compléter l'armature institutionnelle de la démocratie haïtienne, et les préparatifs font l'objet d'âpres luttes.

L'impasse parlementaire

Au Parlement, qui compte pourtant 74 députés OPL sur 83 et 18 sénateurs OPL sur 27, c'est l'impas-

se, plusieurs députés OPL se joignant au COREGA, et au PLB (Parti loupri baryé) de Renaud Bernardin implanté dans le nord, et à la Fondation Aristide, pour exiger que l'application du PAS se fasse strictement « dans le cadre d'un débat national ».

Même l'économiste Marc Bazin, ancien de la Banque mondiale, qui fut premier ministre des putschistes, et Evans Paul, ancien maire de Port-au-Prince qui boycotta les dernières élections, se sont prononcés fermement contre les privatisations.

Si bien que, le 20 juin, des anciens soldats de l'armée dissoute, protégés par des Casques bleus de la MINUHA, manifestaient devant le Palais présidentiel pour réclamer 20 mois d'arriérés et une nouvelle armée de 2000 hommes, faute de quoi ils menaçaient de recourir au « métier des armes ».

Et sur les murs blanchis de l'enceinte du palais, on pouvait encore lire les slogans peints le 1^{er} mai par les meneurs des plus hétérogènes d'une manifestation anti-privatisation : « Préal, Gran Manzé » (Corrompu) et « Lavalas-Makout, Se Marasa » (jumeaux).

Préal trouve enfin des critiques dans son propre camp : certains lui reprochent de « miner la démocratie » en « cédant aux pressions extérieures », d'autres menacent de recourir aux grèves, et Mgr Willy Romelus, sibyllin, souhaite « plus de poigne » de la part des autorités et de l'État.

... et les vieux démons

JOONEED KHAN

« **H**aiti a tout pour réussir, à condition qu'il émerge intact des trois prochains mois, ce qui n'est pas assuré : les républicains préparent un *October Surprise* à Clinton, et mon pays est une fois de plus la saucisse dans le sandwich électoral américain ».

C'est Patrick Élie qui parle. Au téléphone depuis une prison de Virginie. Ministre de l'Intérieur d'Aristide chargé de la lutte contre la drogue, il y croupit depuis trois mois, accusé de s'être fait passer pour un diplomate et d'avoir violé la loi sur les armes à feu. La Cour lui refuse d'être libéré sous caution.

« Dole, Helms, Gilman veulent prouver que *Restore Democracy* est un échec pour Clinton, et ils font tout pour y arriver : l'Amendement Dole a gelé l'aide US à Haïti, le Canada a dû prendre la tête de la MINUHA, je moisissais en prison et les putschistes narcotrafiquants se la coulent douce au Panama et au Honduras, Toto Constant est en liberté, et l'insécurité croît en Haïti », mitraille-t-il comme s'il craint que la communication ne soit coupée à tout moment.

Les incidents déstabilisateurs se sont multipliés ces dernières semaines en Haïti. Meurtres, attentats, fusillades, vols à main armée, enlèvements, disparitions se succèdent sur fond de rumeurs persistantes d'un complot, baptisé *Dé Kabès* (Deux têtes), visant à assassiner le président René Préal et son prédécesseur Jean-Bertrand Aristide, et à renverser le gouvernement.

André Armand, responsable d'une association d'anciens soldats qui avait accusé d'autres ex-militaires de ce complot, était abattu par des inconnus la semaine dernière chez lui, à Port-au-Prince.

Patrick Élie, qui dit avoir reçu en prison la visite d'envoyés du sénateur Jesse Helms et du représentant Benjamin Gilman, chefs de file du lobby républicain anti-haïtien, dénonce un tel complot depuis trois mois.

Les autorités haïtiennes sont muettes sur la double affaire Élie-Constant, pour ne pas nuire aux chances de réélection de Clinton en novembre. Mais elles veillent au grain : l'ex-général Claude Raymond, baron duvaliériste notoire, vient d'être arrêté, accusé de complot et de terrorisme ; jusqu'à 10 % des effectifs policiers risquent d'être renvoyés pour meurtres, tortures, trafics d'armes et de drogues, vols à main armée, et violations des droits de l'homme.

Boris Pautensky, 6 ans, petit-fils



Les incidents déstabilisateurs se sont multipliés récemment en Haïti. Le mois dernier, un individu soupçonné de vol a été abattu présumément par des policiers haïtiens. Des soldats canadiens, Carl Marotte (à gauche) et Eric Bailey (au centre) ont été dépêchés sur les lieux.

d'un industriel proche du gouvernement, est aux mains de ravisseurs inconnus depuis deux mois. Lesly Delatour, gouverneur de la Banque centrale, s'est fait voler par des hommes armés ses documents de négociations avec le FMI. Un garde présidentiel était abattu cette semaine devant le Palais, et un incident a failli dégénérer en fusillade à l'aéroport de Port-au-Prince entre

agents de sécurité et gardes du corps d'Aristide.

Des équipements de police et des armes saisies disparaissent. « Je connais des policiers qui vendent des pistolets saisis », affirme un militant de base de la Grande-Anse. Dans les mornes, où la police est clairsemée, et où sévissent encore les « grands dons », les paysans armés de machettes assurent l'autodé-

fense. Fin mai, des milices au service de grands dons ont attaqué des militants d'une organisation populaire, l'APN, au Borgne, dans le nord. À la mi-juin, sur le sentier à flanc de montagne qui mène des Cayes à Jérémie, des paysans armés de machettes bloquent la voie à l'aide de troncs d'arbre : « onze *zenglèdes* (bandits) nous ont attaqués et on en a tués quatre, les autres se sont répandus dans la brousse », expliquent-ils ; deux heures de route plus loin, à la brunante, quatre cadavres sont empilés devant un petit poste de police.

La normalisation avec Cuba, décidée par Aristide à la veille de son départ de la présidence en février, et le rapprochement avec la Chine amorcé par Préal aux dépens de Taïwan, ne sont guère de nature à atténuer l'hostilité de Helms et Gilman envers Haïti.

« C'est grâce au vote d'Haïti que Cuba fut suspendu à l'OEA », rappelle Patrick Élie. Au moment où la loi Helms-Burton serre la vis au pays de Castro, des vols et échanges directs s'établissent entre Haïti et Cuba, séparés par 77 km d'océan, et une Société d'amitié haïtiano-cubaine vient de voir le jour à Port-au-Prince.

Enfin, Haïti a conjuré le menace d'un retrait des Casques bleus avant les élections américaines en brisant la glace avec Pékin : une délégation d'élus, d'organisations populaires et d'étudiants a visité Pékin, et l'ambassadeur chinois à l'ONU a effectué une première visite à Port-au-Prince : le lobby taiwanais en Haïti a réagi en accusant Aristide et son entourage d'avoir empêché des dizaines de millions de dollars d'aide économique.

Cap sur le

O\$

Les loisirs amigo

GRATUIT:
600 MINUTES

d'appels locaux par mois,
le soir et le week-end.

65¢ la minute : appels locaux en tout autre temps.

SEULEMENT 35,95 \$ PAR MOIS

Sortez et prenez le large tout en restant en contact étroit avec vos proches grâce au Flip DPC 550 de Motorola ou au Nokia couleur offerts sans supplément !

Laissez-vous emporter par la nouvelle vague de téléphones en vous abonnant dès aujourd'hui au forfait *Les loisirs Amigo*™

de Cantel ! Pour commander votre téléphone, ou pour obtenir plus d'information, composez le **1 800 397-9989**.

O\$
Nokia 636
Valeur de 220\$
(également offert
en rouge, jaune,
vert ou noir)



O\$

Flip DPC 550
de Motorola



CANTEL
amigo™

On a toujours besoin d'un Amigo!

Offre en vigueur jusqu'au 31 juillet 1996. Valable uniquement pour les nouvelles mises en service. Tous les détails dans les magasins participants. Appels interurbains, service de déplacement et taxes applicables en sus. Engagement minimum requis. Frais d'accès au système et frais de résiliation anticipée exigibles. Sous réserve d'approbation de crédit. Certaines conditions s'appliquent. Heures en soirée : de 18 h à 8 h, du lundi au vendredi. Heures le week-end : de 18 h le vendredi à 8 h le lundi. Téléphone offert sans frais supplémentaires.

CANTEL AGENT AGRÉÉ

CELLULAND DORVAL
11275, ch. de la Côte-de-Liesse
(514) 631-7000

CELLULAND MONTRÉAL
5341, rue Ferrier
(514) 731-5849

1011, rue Fleury E.
(514) 381-4148

4146 A, Ste-Catherine O.
(514) 934-0707

5829, rue St-Hubert
(514) 278-3206

6670, rue St-Jacques
(514) 481-8455

5429, boul. St-Laurent
(514) 278-1873

50, boul. Crémazie O., bur. 10
(514) 388-0066

CELLULAND MONTRÉAL-NORD
5057, boul. Henri-Bourassa E.
(514) 322-6252

CELLULAND LAVAL
350, boul. Curé-Labelle
(514) 682-1657

216, boul. Curé-Labelle
(514) 963-3001

155 D, boul. des Laurentides
(514) 629-6609

CELLULAND LONGUEUIL
1832, boul. Marie-Victorin
(514) 442-1184

CELLULAND REPENTIGNY
358 C, rue Notre-Dame
(514) 585-3000

CELLULAND ST-EUSTACHE
180, 25^e avenue, bur. 105
(514) 623-0153

CELLULAND SAINT-LAURENT
1794, ch. Côte-Vertu
(514) 333-0636

CELLULAND SAINT-LÉONARD
5110, rue Jean-Talon E.
(514) 723-4258

CELLULAND WEST ISLAND
295 C, boul. St-Jean
(514) 694-4718

MONTRÉAL
CELLULAIRE LOCH

1008, rue Clark, bur. 206 B
(514) 954-0287

416, boul. Jean-Talon O., bur. 100
(514) 272-2355

FORTIN AUTO RADIO
5540, boul. Métropolitain E.
(514) 255-2720

VIATEL COMMUNICATIONS
12356, rue Lachapelle
(514) 856-1884

TEL-LOC
426, rue Guy
(514) 938-3800

MONTRÉAL NORD
CELLULAIRE DIGITALE INC.

10198, boul. Pie IX
(514) 329-0000

CARIGNAN
RADIO D'AUTO FÉLIX
2255, ch. de Chambly
(514) 658-5241

DORION
UNICEL ENR.
296, boul. Harwood, bur. 4
(514) 424-7082

DORVAL
CELLULAIRE MOBILNET
1405, route Transcanadienne, bur. 200
(514) 683-9191

LAVAL
LAVAL CELLULAIRE
2119, boul. du Carrefour
(514) 682-9911

LONGUEUIL
COMMUNICATION ÉLITE
1289, ch. de Chambly
(514) 928-2355

POINTE-AUX-TREMBLES
COMMUNICATIONS M.S.
12870, rue Sherbrooke E.
(514) 642-2308

ROSEMÈRE
TELCOM RIVE-NORD INC.
232, boul. Labelle
(514) 433-0769

ST-LÉONARD
ALARME FOX COMMUNICATIONS
4255, boul. Métropolitain E.
(514) 990-4942

VICTORIAVILLE
COMMUNICATIONS SPECTROCOM
99, boul. Bois-Francis S.
(819) 752-6935

OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
CELLTEL
950, boul. St-Jean
(514) 426-9999

Offres en vigueur uniquement
dans les magasins participants
des chaînes suivantes :

la 3^e aie

EATON

AVENTURE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

COMMUNIC

FUTURE SHOP

RadioShack.

BUREAU
EN GROS

CELLULAND

CANTEL Centres de communications

Offert dans certains magasins
des chaînes suivantes :

RadioShack.

AVENTURE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP

VITRO PLUS

la 3^e aie

EATON

CANTEL AGENT AGRÉÉ

CANTEL Centres de communications

Petit port d'attache !

Achetez un téléavertisseur Amigo à 79,95 \$ et Cantel déduira 79,95 \$ de votre premier relevé. De plus, en vous abonnant au Forfait amélioré — avec nombre illimité de messages numériques —, vous bénéficiez d'une couverture locale, d'une messagerie vocale et d'un message d'accueil personnalisé. Pour en profiter, rendez-vous sans tarder chez le détaillant participant le plus près !

CANTEL
amigo™

On a toujours besoin d'un Amigo!



Coût du
téléavertisseur
Amigo de Cantel
après remise

O\$

POUR UN
TEMPS LIMITE

Offre en vigueur jusqu'au 31 juillet 1996. Valable uniquement pour les nouvelles mises en service. Tous les détails dans les magasins participants. Forfait amélioré : 13,95 \$ par mois. Taxes en sus. Engagement minimum requis. Frais de résiliation anticipée applicables.